

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
GRAND NARBONNE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**ORDRE DU JOUR**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
0. Modification conseiller titulaire de Narbonne – Démission de Madame IBANES - installation de Madame PAVAN	6
1. Modification conseiller communautaire d'Armissan – Démission de Monsieur José Frère - installation de Madame NAVARRO et Monsieur LACOMBE	7
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2022	10
3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	10
4. Convention de financement dans le cadre des travaux de requalification de l'Entrée Est de Narbonne	10
5. Modification des délégués du Grand Narbonne au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée – remplacement de Monsieur FRERE	11
6. Désignation du site de l'aire de grand passage	11
7. Création d'un groupe de travail permanent « Politique de santé »	22
8. Compte rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics	23
9. Remplacement d'un membre de la commission de contrôle financier	23
FINANCES	25
10. Amortissements des immobilisations – Budget principal, budget environnement, budget zones d'activités, budget zone activité Pôle Santé, budget zone activité La Peyrelade – fixation des durées	25
11. Amortissements des immobilisations – Budgets eau, assainissement, SPANC, espace de liberté, pompes funèbres et transport	25
12. Actualisation des AP/CP	26
13. Décision Modificative 1 Budget Annexe ENVIRONNEMENT	26
14. Décision Modificative 1 Budget Annexe TRANSPORTS	26
15. Décision Modificative 1 Budget Annexe Zone d'Activité PÔLE SANTÉ	27
16. Décision Modificative 2 Budget Annexe ASSAINISSEMENT	27
17. Décision Modificative 2 Budget Annexe EAU	27
18. Décision Modificative 2 Budget Annexe POMPES FUNEBRES	27
19. Décision Modificative 2 Budget Principal	28

<b>URBANISME</b>	<b>28</b>
45. Convention portant prestations de services mutualisés complémentaires aux prestations d'assistance assurées par le Grand Narbonne relatives à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme	28
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>29</b>
20. Modification des grilles de rémunération des agents des Pompes Funèbres	29
21. Convention de mise en œuvre de prestations de services mutualisés de mise en conformité RGPD entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne	29
<b><u>INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATÉGIES TERRITORIALES</u></b>	<b>29</b>
<b>AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME</b>	<b>29</b>
22. Approbation de l'attribution d'un prêt à usage pour l'exploitation agricole des terres du Ribayrot	30
<b>POLITIQUES CONTRACTUELLES - EUROPEENNES</b>	<b>37</b>
23. Approbation de la candidature du Grand Narbonne à l'appel à manifestation d'intérêts au titre des Approches Territoriales Intégrées (ATI)	37
<b>AMENAGEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>39</b>
24. Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2021, par la SEM ALENIS	40
25. Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités Le Castellans à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2021, par la SEM ALENIS	40
26. Convention publique d'aménagement de la ZAC Pôle Santé à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte rendu Financier Annuel au 31/12/2021	40
27. Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un parking, rue Becquerel dans la zone d'activités de La Coupe à Narbonne	43
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>44</b>
28. Immobilier d'entreprise - Règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise	44
29. Présentation du Bilan d'activité de la société ALENIS pour la délégation de Service Public du Parc des Expositions – Année 2021	49
<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES ET SCHÉMA NUMÉRIQUE</b>	<b>49</b>
30. Convention de prestations de services mutualisés relatives au déploiement d'une solution harmonisée d'interface web	49

## **MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS** **51**

TRANSPORTS ET INTERMODALITÉ	51
31. Rapport annuel 2021 DSP Citibus – Délégué Keolis	51
FOURRIÈRE AUTOMOBILE	53
32. Rapports annuels 2021 des délégués du Grand Narbonne	53
POMPES FUNEBRES	54
33. Rapport annuel 2021 du délégué du service des Pompes Funèbres Du Golfe du Lion de Port-la-Nouvelle	54
FOURRIÈRES – REFUGES ANIMALIERS	55
34. Rapport annuel 2021 du délégué - ARPAN	55
CYCLE DE L'EAU	56
35. Avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement de la commune de Treilles	56
36. Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable de la commune de Treilles	57
37. Protocole transactionnel avec SAUR suite aux fins de contrats de DSP de Cuxac d'Aude et de prestation de service de la station d'épuration de Marcorignan/Nevian	57
38. Protocole transactionnel avec VEOLIA suites aux fins de contrats de DSP de Coursan, Argeliers et Port-la-Nouvelle	58
39. Avenant n°3 à la convention de livraison d'eau brute en gros à la commune de Pouzols Minervois	58
40. Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement	59
POLITIQUE DES DECHETS	59
41. Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés 2021	59

## **EQUIPEMENTS CULTURELS** **62**

MEDIATHEQUE	62
42. Mise à jour du règlement public de la Médiathèque du Grand Narbonne enrichi de la charte de l'inclusion culturelle	62

## **PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT** **63**

POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH)	63
--------------------------------------	----

43. Politique Sociale de l'Habitat – PIG Départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022 – 2024 – signature des avenants 2 et 3	63
44. Politique de l'Habitat – Mise en œuvre du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur la commune de Marcorignan, sur la période avril 2023 – avril 2025	64
POLITIQUE FONCIERE	64
46. Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de ST NAZAIRE D'AUDE pour le secteur « Centre Ancien » 2022 – 2026	64
47. Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de SIGEAN pour le secteur « Centre Ancien » 2022 – 2026	65
48. Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de NEVIAN pour le secteur « Centre Ancien » - 2022 – 2026 – Abroge et remplace la délibération n°C2022_149	65
49. Motion déposée par le groupe NARBONNE EN COMMUN	66

---

## Présidence de Monsieur Didier MOULY Président

Le mercredi 28 septembre 2022 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**Conseillers titulaires présents :** ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BORSNAK Philippe, BOUTIE Catherine, COMBES Georges, COURTIEL Aurélia (représentant FAURAN Jean-Paul), COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane (jusqu'au point 21), FABRE Alain, FAGES Gilles, GERMA Alain, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc (jusqu'au point 26), JULES Jean-Claude, KAISER Stéphanie, LACOMBE Gérard (représentant Mme NAVARRO), LENOIR Alexia, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), LOÏS Lydie, LUCIEN Gérard, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Éric, PENET Yves (du point 6 au point 26), RENAULT Régine, ROCHER Édouard, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TEXIER Bruno, THIVENT Viviane, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain, VICO Alain et VITASSE Florence.

**Conseillers représentés :** ABED Yamina (procuration à PARRA Éric), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à MARTIN Henri), BELLOTTI-LASCOMBES Emma (procuration à BELART Xavier), BOUISSET Cyrielle (procuration à PENET Yves du point 6 au point 26), BREHON Bruno (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), CALMON Julien (procuration à VITASSE Florence), CHALULEAU Jean-Paul (procuration à BORSNAK Philippe), CHARPENTIER Christine (procuration à MONTAGNIER André-Luc), CHING Monique (procuration à LUCIEN Gérard), CLERGUE Guy (procuration à COUSIN Sylvie), DURAND Viviane (procuration à MARTINAGE Fabienne à partir du point 22), GOUIRY Catherine (procuration à JAMMES Michel), LAPALU Christian (procuration à HERAS Guillaume), PALMADE-GIMENEZ Muriel (procuration à VERGNES Magali), PENET Yves (procuration à MALQUIER Bertrand à partir du point 27), PINET Marie-Christine (procuration à MOULY Didier), RAPINAT Évelyne (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), RUDENT Yann (procuration à THIVENT Viviane), TAURAND Francis (procuration à JANSANA Jean-Marc jusqu'au point 26).

**Conseillers absents/excusés** : BASTIE Yves, BESSE Jean-Baptiste, BOUISSET Cyrielle (du point 0 au point 5 et du point 27 au point 49), CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul, COURREGES Jean-Pierre, GUENFICI Ali, HUYNH-VAN Nathalie, JANSANA Jean-Marc (à partir du point 27), PAVAN Gaëlle, PECH Olivier, PENET Yves (du point 0 au point 5 et du point 27 au point 49), PY Michel, RIO Jean-Louis et TAURAND Francis (du point 27 au point 49).

*(Viviane DURAND est désignée secrétaire de séance.)*

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)*

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et Messieurs, il est 18h, c'est l'automne et le dress code est « l'automne ». Je me permets de faire l'appel selon la tradition de ces Conseils Communautaires. Je vous précise que Mme DURAND ne pourra peut-être pas rester jusqu'à la fin du Conseil. Nous avancerons la délibération n°45 à la suite de la délibération n°19, avant que Guillaume HERAS reprenne à la vingtième.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Didier MOULY

### **0. Modification conseiller titulaire de Narbonne – Démission de Madame IBANES - installation de Madame PAVAN**

**M. LE PRESIDENT** : Madame Gaëlle PAVAN n'est pas présente. La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a reçu la démission de Mme IBANES pour des problèmes de santé. Le représentant du groupe, M. SAINTE-CLUQUE, pensait qu'il pouvait choisir sur la liste l'élue qui pourrait représenter en lieu et place de Mme IBANES. Malheureusement, à poste libéré par un élu de sexe féminin, il faut une élue pour le remplacer. Donc Mme Gaëlle PAVAN, par la loi, devient membre du Conseil Communautaire. Elle a été prévenue au lendemain de la démission de Mme Alexandra IBANES, elle n'est pas là et je le regrette.

Le Conseil prend acte de l'installation de Mme PAVAN

## 1. Modification conseiller communautaire d'Armissan – Démission de Monsieur José Frère - installation de Madame NAVARRO et Monsieur LACOMBE

**M. LE PRESIDENT** : J'ai le plaisir de vous saluer, Madame, en tant que nouvelle représentante titulaire de la commune d'Armissan et vous avez laissé votre place à M. Gérard LACOMBE, Maire d'Armissan dont je salue l'arrivée. Vous succédez à M. José FRERE qui a fait valoir, pour des problèmes personnels, son retrait de la vie publique. Je n'ai pas pu assister au pot que vous avez organisé en son honneur et l'Agglomération était très bien représentée par de nombreux Maires puisque j'étais retenu par le Conseil municipal de la Ville de Narbonne. Vous lui transmettez toutes mes amitiés et une excellente retraite. Bienvenue au Conseil Communautaire.

Le Conseil prend acte de l'installation de Mme NAVARRO et de M. LACOMBE

**M. LE PRESIDENT** : Mme Lora GONZALEZ, la Directrice, a fait le calcul et le quorum est atteint. Je me permets après ces deux installations de proposer à Mme DURAND d'être la secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'opposition.

À sa demande, je laisse la parole à M. André-Luc MONTAGNIER.

**André-Luc MONTAGNIER** : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je souhaitais vous présenter un dossier important concernant l'Espace de Liberté.

Nîmes, Saint-Dizier, Auneau, Limoges, Saint-Mathieu-de-Trévières, Versailles, Meudon, Rivesaltes, Granville, Rueil-Malmaison, Champagnolle, Bourg-de-Péage, Saint-Jean-de-Monts, Armentières, Saint-Posen, Montauban, Clichy-sous-Bois, Bordeaux, Cassis, Brignoles, Saint-Maurice-l'Exil, Mantes-la-Jolie, Morteau, Paris. La liste est encore longue des communes dont les piscines municipales ou intercommunales se sont vues fermer début septembre à cause de la hausse du coût de l'énergie. La société délégataire de service public qui gère ces équipements a précisé que dans ces conditions le maintien du service serait synonyme de faillite. Pour absorber la hausse des coûts, il aurait fallu multiplier par 3 le prix du ticket d'entrée et ces mesures drastiques de fermeture ne concernent pas qu'un seul délégataire en France. Près de nous dans l'Hérault, c'est la Communauté de communes du Pays de l'Or qui a fait le choix de fermer un jour par semaine les piscines de Palavas, Mauguio, La Grande Motte ou encore Lansargues qu'elle exploite en régie. Vous aurez remarqué que ce n'est pas le cas des équipements gérés par le Grand Narbonne. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait, mais force est de constater que pour l'instant nos choix ont été les bons.

Ces choix, quels sont-ils ? Deux d'entre eux ont été pris lors du dernier Conseil Communautaire, le 23 juin 2022, concernant notamment notre équipement le plus emblématique l'Espace de Liberté. Le premier choix concernait la modification des tarifs d'entrée. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une opposition mise en scène tout au long de l'été par

certaines conseillers communautaires, mise en scène qui a parfois semé le doute sur ce qui avait vraiment été voté et je vais donc le rappeler ici. L'Espace de Liberté est un service public industriel et commercial c'est-à-dire qu'il fonctionne à la fois grâce aux recettes qu'il dégagne, mais aussi grâce à la contribution d'équilibre apportée par le Grand Narbonne et donc par les impôts de tous. Cette contribution a pris, ces dernières années, des proportions inquiétantes. Elle était d'environ 1 M€ par an entre 2012 et de 2019. Avec la crise sanitaire, elle est passée à 1,5 M€ en 2020 ; 2 145 000 € en 2021 et à 1 450 000 € en 2022. Aujourd'hui, la crise énergétique succède à la crise sanitaire. Les coûts de l'électricité, de l'eau, du gaz, du PH ou encore du chlore explosent.

Nous avons deux choix possibles : faire supporter cette hausse des coûts d'exploitation de l'Espace de Liberté à tous en augmentant de manière exponentielle la contribution d'équilibre votée par le Grand Narbonne donc par les impôts de l'ensemble de nos concitoyens ou bien, demander aux utilisateurs de l'équipement une participation plus importante. Nous avons choisi la deuxième option. Bien sûr on pourrait dire c'est facile après coup grâce à cette malheureuse opportunité, l'explosion des coûts énergétiques, vous avez de la chance, vous allez habilement justifier aujourd'hui cette augmentation. Mais, mes chers collègues, je vous invite à plonger dans vos séances classées du Conseil Communautaire du 23 juin et notamment dans la délibération 26 relative à l'approbation des tarifs de l'Espace de Liberté et que peut-on lire ?

*« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Espace de Liberté est géré dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière. Le Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation Espaces de Liberté, réuni dans sa séance du 15 avril 2022, a formulé des propositions d'adaptation tarifaire s'appuyant sur les analyses suivantes : une variation à la hausse des coûts d'exploitation suite à la crise sanitaire et économique (eau, électricité, gaz, PH et chlore) ».*

Alors maintenant, de cette participation plus importante qu'en est-elle ? Là aussi, certains ont voulu brouiller les cartes. Je rappelle que le passage du ticket adulte de 8,30 € à 10 € n'est valable que pour les mois de juillet et août, soit seulement 2 mois dans l'année. Le reste de l'année, de septembre à juin, le ticket d'entrée passe de 6,10 € à 7 €. Pour un enfant, le ticket d'entrée est de 5 €. Un tarif réduit avec 10 % de remise reste en vigueur pour les personnes handicapées, les seniors, les étudiants ou les chômeurs. Les tarifs avaient besoin d'être rationalisés et simplifiés, car ils étaient devenus illisibles. Notons qu'il reste tout à fait inférieur aux prix pratiqués par les centres aquatiques privés dont le billet d'entrée est au minimum d'environ 20 €, sur notre territoire. De l'autre côté, l'Espace de Liberté ne peut en aucun cas être comparé à une piscine municipale classique. C'est un véritable parc aquatique qui continue de gagner en attractivité avec l'installation de nouveaux équipements ces dernières années notamment le tunnel pour l'exploitation du bassin extérieur, le bassin aquagym, le water jump, des structures aquatiques pour les enfants et de nombreux investissements qui restent à réaliser.



Il est également faux de faire croire que cette augmentation menace l'apprentissage de la natation de nos enfants. La nouvelle grille tarifaire ne concerne pas les scolaires, elle n'a aucun impact sur les 96 classes de primaire et de maternelle ni sur les 86 classes de collèges et lycées provenant des 22 communes dont les élèves viennent apprendre la natation à l'Espace de Liberté.

*(Arrivée de Stéphanie KAISER à 18 heures 15.)*

Ainsi, dans ce contexte de crise énergétique, que nous avons donc anticipée en juin dernier, la modification des tarifs doit venir apporter, sur la base d'une fréquentation normale de l'équipement, un chiffre d'affaires supérieur de 277 000 €. C'est une décision difficile à prendre, mais elle se justifie malheureusement par la conjoncture et qui est un moindre mal quand on constate que certains équipements, pour les mêmes raisons, se voient fermer.

Concernant la rénovation de l'Espace de Liberté, dans le même temps nous avons porté, le 23 juin dernier, une vision d'avenir pour cet équipement emblématique. Nous avons voté une autorisation de programme de 12 M€ pour financer au cours des 4 prochaines années la réalisation d'importants travaux de rénovation. Une enveloppe inédite en 33 ans d'existence de la structure pour donner une nouvelle jeunesse à cet espace et faire en sorte que les nouvelles générations puissent continuer à en profiter. Je note d'ailleurs que certains conseillers communautaires qui ont mis en scène pendant l'été leur opposition à la multiplication des tarifs se sont abstenus lors de cette délibération. Pour conclure, je crois que l'évolution de la situation nous donne malheureusement raison. La modification des tarifs va permettre à l'Espace de Liberté, sur la base d'une année de fréquentation normale, de réaliser 277 000 € de recettes et donc d'atténuer l'augmentation de la contribution d'équilibre du Grand Narbonne. Dans le même temps, nous disons aux usagers que nous investissons massivement dans cet équipement afin de lui donner un avenir. Ne rien faire, c'est condamner l'Espace de Liberté en le laissant dépérir, tout cela aux frais, toujours plus importants, du Grand Narbonne et donc de l'argent du contribuable et cela, bien entendu, n'est pas notre vision. Madame THIVENT...

**Viviane THIVENT** : Merci beaucoup. En effet...

**M. LE PRESIDENT** : Madame, je ne vous ai pas donné la parole.

**Viviane THIVENT** : On m'a donné un micro donc...

**M. LE PRESIDENT** : On vous a donné un micro, mais vous n'avez pas demandé la parole donc je ne vous donne pas la parole.

**Viviane THIVENT** : Vu l'intervention qu'on vient d'avoir, cela peut être intéressant que je puisse répondre...

**M. LE PRESIDENT** : Madame, vous prenez la parole.

**Viviane THIVENT** : Je vous demande, s'il vous plaît, une prise de parole.

**M. LE PRESIDENT** : Je ne vous donne pas la parole. Vous avez eu le temps de la communication qui a été tronquée depuis le début. L'Agglomération se devait vis-à-vis des Maires de la Communauté d'Agglomération une mise au point. M. André-Luc MONTAGNIER a fait cette mise au point. Je ne vous en dirai pas plus.

**Viviane THIVENT** : Vous avez fait une mise au point, vous avez ajouté un point et vous refusez à une conseillère communautaire de réagir.

**M. LE PRESIDENT** : Il n'est pas question d'aller au-delà, je suis désolé.

**Viviane THIVENT** : Ce n'est pas acceptable. Encore une fois, Monsieur MOULY, vous ne faites pas honneur à votre place.

## 2. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2022**

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 3. **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on prend acte.

Le Conseil prend acte

## 4. **Convention de financement dans le cadre des travaux de requalification de l'Entrée Est de Narbonne**

**M. LE PRESIDENT** : Vous savez que nous avons voté en Conseil Communautaire la participation du Grand Narbonne au cofinancement de l'Entrée Est de la ville avec l'État, la Région, le Département et la Ville de Narbonne. Les travaux ont pris du retard en raison de certains diagnostics à effectuer et en raison d'entreprises qui ont revu leur relation avec l'Agglomération. On vous demande d'accepter la prolongation de cette convention

avec l'ensemble des partenaires de ce cofinancement. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 5. **Modification des délégués du Grand Narbonne au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée – remplacement de Monsieur FRERE**

**M. LE PRESIDENT** : Dans le cadre du départ de M. José FRERE, il faut procéder à son remplacement au niveau du PNR étant donné que Mme NAVARRO est l'élue au Conseil Communautaire qui a pris sa place, je vous propose de désigner Mme NAVARRO au PNR. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, nous pouvons la considérer comme désignée.

*(Arrivée d'Yves PENET.)*

## 6. **Désignation du site de l'aire de grand passage**

**M. LE PRESIDENT** : Je ne vais pas vous rappeler tout ce que nous avons vécu depuis 2013 à travers cette aire de grand passage. Dans le cadre d'un plan départemental des aires de grand passage, le Grand Narbonne devait trouver un terrain et il a été trouvé sur la commune de La Palme. Tant hier qu'aujourd'hui, les habitants et plus particulièrement les résidents aux alentours de l'aire de La Palme dont les viticulteurs se plaignent de cette aire. Depuis 2013, à part cet été, pas de gens du voyage ne sont allés sur cette aire de passage, car ils estimaient qu'elle ne répondait pas à leurs critères. Aux Conseils Communautaires de 2014 à 2020, l'Agglomération a travaillé avec vos communes sur la possibilité d'implanter une aire de grand passage sur celles-ci. Une était prévue à Bize-Minervois, une prévue au Somail et l'ensemble du Conseil Communautaire a rejeté, à l'unanimité, ces propositions faites par l'Agglomération. Un terrain situé au Quatorze répondait à cette demande où le Grand Narbonne a des terrains qui ne sont pas aujourd'hui occupés. C'est l'État qui a refusé cette implantation compte tenu du site du Quatorze et de différentes lois qui s'empilent sur ce terrain. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'aire de La Palme ne répond pas aux critères applicables compte tenu du décret du 5 mars 2019 et la Préfecture a retiré à l'aire de grand passage de La Palme son accréditation et a rendu le Grand Narbonne sans possibilité de diriger un groupe de gens du voyage sur une aire.

Tout au long de ces années qui viennent de passer, vous avez constaté que nos communes respectives étaient occupées illégalement par des gens du voyage. En tant que Maire de Narbonne, le Parc des sports et de l'amitié avait fait l'objet d'une pénétration

par les gens du voyage et d'une occupation illicite. Gruissan avait régulièrement sa pinède, en rentrant à droite, occupée et la commune de Gruissan a réalisé un mur de protection, très joli, qui embellit l'entrée de Gruissan et qui était pour lutter contre cette occupation illégale. Cet été, Peyriac-de-Mer, à deux reprises, la commune de Montredon-des-Corbières, la commune de Cuxac-d'Aude, la commune de Salles-d'Aude ont reçu des occupations illicites des terrains et seul un groupe de gens du voyage est allé sur l'aire de La Palme. Rappelez-vous le tollé du Maire de La Palme, des habitants de La Palme et du secteur économique qui est juste à l'entrée de la commune. Chaque fois, le Grand Narbonne participe au financement des dégradations, du nettoyage et de l'entretien des espaces qui ont été occupés illégalement par les gens du voyage. Pour répondre à une des questions de M. le Maire de Montredon-des-Corbières, l'État ne nous a pas donné le nombre de groupes évangélistes... – Le droit à l'image est personnel, Madame, vous le savez (*à l'intention de Mme THIVENT*). Si vous communiquez sur ce que je vous ai refusé à travers les réseaux sociaux, je pense que vous devriez me demander l'autorisation. Faites comme vous voulez, Madame, je vous en prie, mais vous perdez votre crédibilité à mes yeux en faisant cela –

Le Maire de Montredon-des-Corbières à qui, avec M. le Directeur Général Adjoint, nous avons présenté le projet a posé une question judiciaire à propos du fait qu'effectivement il faudrait savoir combien de groupes d'évangélistes viennent sur notre territoire. L'État n'a pas été en mesure de répondre à cette question. Par contre l'État nous adjoint de mettre en place un lieu dédié à cet effet. La Ville de Narbonne depuis 2014 a proposé différents terrains à l'Agglomération. Il a été proposé un terrain situé à Cap de Pla où, en agrandissant l'aire d'accueil, on pouvait réaliser une aire de grand passage, mais il fallait attaquer la colline et répondre aux exigences légales et créer une nouvelle aire d'accueil qui n'a pas le même statut que l'aire de grand passage et accueille des personnes plus « sédentarisables » que les personnes de grand passage. La Ville de Narbonne a présenté un projet de terrain sur la route de Malvési, la route de Moussan, mais l'État l'a refusé à cause du PPRT, de la ligne à haute tension et de la voie de chemin de fer reliant Narbonne à Béziers. La Ville de Narbonne a proposé que l'aire de grand passage soit sur la route de Marcorignan au carrefour des Quatre Chemins avec une entrée à hauteur du domaine du FRESQUET. L'Agglomération a travaillé sur le projet, mais quatre élus de l'époque le Maire de MOUSSAN, le Maire de Marcorignan, Mme le Maire de Névian et M. le Maire de Montredon, accompagnés du député de l'époque, se sont opposés fermement non seulement à ce qu'il y ait une aire de grand passage, mais également la prison que l'État avait souhaité implanter sur notre territoire. L'Agglomération n'a pas donc donné de suite à ce projet qui pourtant était raisonnable sur le terrain sur la commune de Narbonne, propriété de la Ville de Narbonne, à une distance raisonnable par rapport à la ville-centre qui semble être le point d'attraction de ces personnes et de ces évangélistes. L'Agglomération n'a pas pu y donner de suite.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'urgence afin de répondre à la demande de l'État et de vos communes qui pour pouvoir avoir une mesure d'expulsion doivent avoir un terrain

validé par l'État comme étant une aire de grand passage. La Ville de Narbonne est propriétaire de terrain le long de la départementale 6113 après le pont de la rocade, après la station de service et juste en face de ce qu'on appelle l'ancien établissement des transports MICHAUD. La Ville de Narbonne a proposé à l'Agglomération de travailler sur ce projet entre la voie ferrée et la départementale 6113. L'État accepte une première dérogation c'est-à-dire que la superficie est de 2,2 ha au lieu de 4 ha. Ce projet comporterait 90 emplacements, chaque emplacement ayant environ 100 m<sup>2</sup> de surface, avec une zone libre de 900 m<sup>2</sup> pour un chapiteau puisqu'il s'agit d'évangélistes. Bien entendu, le tout est enherbé avec une piste de traversée et de dégagement sur les aires en stabilisé pour répondre aux exigences – que nous attendons tous – de surfaces désimperméabilisées et avec différents équipements : l'électricité, l'eau et les ordures ménagères. L'Agglomération a préparé le travail d'aménagement et a fixé à environ 1 M€ le montant des travaux à réaliser avec un grillage séparant l'aire de la voie ferrée et séparant l'aire de la départementale 6113.

Les relations avec l'État ont été excellentes puisque nous avons présenté ce projet, sous l'égide de M. le Sous-Préfet, aux deux directions départementales en charge de ce type d'aire de grand passage – l'aspect social et humanitaire et l'aspect aménagement – et les deux ont donné un avis favorable, d'où l'accord de M. le Préfet, le 8 juin 2022, pour que les 2,2 ha soient réalisés sur le terrain, propriété de la Ville de Narbonne, proposé par la Ville de Narbonne. Les relations entre le Département et l'Agglomération sont parfaites et aujourd'hui les deux directions, concernant le foncier et les routes, sont en train de travailler sur la sécurisation de la 6113 qui est très dangereuse à cet endroit puisque vous avez une voie pour entrer dans Narbonne et deux voies à 90 km/h pour sortir de Narbonne avant de se réduire à 80 km/h dans un virage. Le Département est en train de travailler avec l'Agglomération pour la réalisation d'un terre-plein central qui sera peut-être un mur, peut-être un rail, je ne peux pas vous répondre, peut-être un espace aménagé. Bien entendu, c'est logique par rapport à cette départementale qu'elle soit sécurisée de la sortie de Narbonne avec certainement une réduction du nombre de voies. J'ai même proposé au Directeur Général Adjoint de soumettre au Département la réalisation d'un rond-point de manière à favoriser le tourne-à-gauche que ce soit à la sortie de la surface où se trouve Emmaüs, mais aussi aux transports PINOL et à l'aire de grand passage où il y a deux habitations occupées, la Protection civile et des hangars où la direction de M. Yves PENET, du patrimoine, entrepose des collections de nos musées. Le trafic sur les accotements de cette départementale est donc assez important. Pour l'instant, nous n'avons pas la réponse définitive du Département puisque des techniciens travaillent sur cet aménagement. L'urgence est qu'au mois de juin 2023 cette aire soit prête pour que vos communes ne reprochent pas à la Communauté d'Agglomération de ne pas avoir trouvé un terrain permettant l'accueil des gens du voyage.

Je vous préviens, si ce terrain ne vous convient pas c'est votre choix, cela ne me gêne absolument pas puisque vous comprenez que c'est la Ville de Narbonne qui est privée. Elle est privée dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique de

la possibilité de donner le nombre d'hectares prévus à M. MENETRIER qui est l'agriculteur qui exploite ces terres en luzerne bio puisque – c'est passé en Conseil municipal – en accord avec la SAFER, il va falloir réduire la surface qu'il occupe aujourd'hui. Cela ne me dérange pas, je suis contrarié, mais cela ne me dérange pas. C'est la Ville de Narbonne qui est pénalisée sur ce terrain. Bien entendu, si vous émettiez un avis défavorable, proposez-nous sur vos communes un terrain dont vous avez la maîtrise et où l'Agglomération pourra édifier, réaliser et surveiller – puisqu'elle en a l'obligation – l'aire de grand passage à venir. Je ne vous mets pas la pression, mais je vous dis que l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a cette obligation de répondre au schéma départemental, à l'État et de vous répondre, à vous, les Maires, qui subissez l'intrusion de ces gens du voyage.

Là-dessus, avec le Directeur Général Adjoint, je me suis rendu sur rendez-vous à la mairie de Montredon et j'ai rencontré M. le Maire. Le projet lui a été présenté et, à part la question que j'ai évoquée il y a un instant, aucune autre demande n'a été formulée vis-à-vis de l'Agglomération. Vous avez fait du lobbying auprès de certains élus pour indiquer que cela vous gênait. Vous l'avez indiqué lors de votre discours du 14 juillet et je l'ai lu puisque vous l'avez publié dans son intégralité. Vous avez écrit à différentes reprises – et la presse s'en est fait aussi l'écho sans l'avoir retranscrit intégralement – que cela vous dérangeait et que vous en aviez assez d'être le « paillason de la Ville de Narbonne et de l'Agglomération du Grand Narbonne » le Rec de Veyret, la Zone d'Activité, l'aire de grand passage, le PEM de Montredon-des-Corbières, etc. J'en suis conscient puisque même si cela n'a pas de lien avec votre démission de la délégation de Vice-Président, vous l'avez exprimé comme étant l'un des motifs. Je ne vous ai pas répondu et je vous ai dit que je n'acceptais pas cette démission, c'est l'État qui l'a validée quand vous lui avez proposé.

Sachez, Monsieur le Maire, que je n'ai rien contre la commune de Montredon-des-Corbières, ses habitants et ses élus. Au contraire, je pense que dans le fil droit de la création de la Communauté d'Agglomération en 2003, Montredon-des-Corbières fait partie des communes qui ont été accompagnées dans un développement économique qu'aucune autre commune présente à l'Agglomération ne connaît ou ne connaîtra. Même si Névian a, demain ou après-demain, la possibilité d'accueillir une Zone d'Activité, elle est moindre que celles qui sont aujourd'hui sur la commune de Montredon-des-Corbières. Je pense aussi que le Département et l'Agglomération ont joué la carte de Montredon-des-Corbières en accompagnant sur l'accessibilité à votre commune par rapport à la départementale et au nombre de véhicules qui y passent. Votre crainte aujourd'hui semble porter, bien après 2040, sur la construction d'une gare à Pont des Charrettes qui sera dans des aires et pour laquelle il faudra des terrains autour permettant de la rendre accessible tant en stationnement qu'en transport en commun ou en mobilité pour aller dans des espaces qui ne sont pas encore définis. Vous estimez que cette aire de grand passage qui ne va fonctionner très certainement que sur deux mois de l'année va noircir l'image de votre commune et gêner vos habitants bien que, même si on se place avec un drone au-dessus de l'ensemble du territoire de votre commune, on ne voit pas du centre

habité de votre commune le moindre gravillon de cet espace qui est, certes, cultivé en bio, mais qui est à la sortie de Narbonne. Pourquoi est-on allé voir le Maire de la commune de Montredon si c'est la propriété de la Ville de Narbonne ? Parce que ces terrains se trouvent en limite de sa commune. Pourquoi y a-t-il une hostilité ? Je n'en comprends pas encore la nature. Peut-être que M. le Maire va demander la parole et je la lui passerai avec beaucoup de plaisir. Je pense que, comme hier quand nous étions au SMMAR – et il y avait du monde : Jean-Paul FAURAN, Xavier BELART, Magali VERGNES, Michel JAMMES, Guillaume HERAS – on a entendu parler de solidarité dans le cadre des communes de l'ensemble du Département vis-à-vis de celles victimes d'inondations soit par le fleuve Aude, soit pas ses affluents par les eaux de ruissellement ou même par submersion marine et notamment on a pu envisager le nouveau programme du SMMAR qui va travailler sur cette solidarité. Cette solidarité, si elle est auprès d'un syndicat où il y avait la présence du Département avec sa Présidente et les conseillers départementaux, cette solidarité je vous la demande. Ce n'est pas la Ville de Narbonne qui vous la demande, c'est l'Agglomération du Grand Narbonne qui vous demande cette solidarité. Vous êtes trop de communes à subir ces véritables invasions, une intrusion sur votre territoire, un manque de respect vis-à-vis de vos habitants pour vous dire : si on ne va pas dans le sens de la demande de l'État où allons-nous pouvoir positionner ces gens du voyage ?

La discussion est ouverte, mais l'idée est qu'aujourd'hui on doit avoir un aménagement vert parce que par exemple sur cette aire de grand passage on va pouvoir peut-être – l'étude sera faite par le Grand Narbonne – poser des ombrières, pas pour eux mais pour nous puisqu'aujourd'hui on est à la recherche de nouvelles énergies douces. Sur cette aire de grand passage, on va avoir une sécurité à organiser soit en régie soit avec un délégataire, ce sera un autre débat à venir, mais il faut que vous sachiez que cette obligation repose sur nos épaules et c'est à vous de décider si on peut la réaliser là ou si on va la réaliser sur un terrain que vous allez nous proposer. Je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre.

**Jean-Marc JANSANA** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues Maires, je prends la parole, je vous remercie, quelques instants pour vous apporter des informations utiles à votre prise de décision.

Ce soir, avec cette délibération, le Grand Narbonne entre dans une nouvelle dimension dans laquelle notre Agglomération oblige une de ses communes à accepter sur son territoire communal une infrastructure alors même que cette commune ne le peut pas et ne le veut pas. Cette infrastructure, l'aire de grand passage, va créer des obligations pour la commune de Montredon-des-Corbières. La première est l'obligation – vous n'en avez pas parlé – de la scolarisation des enfants des gens du voyage. Ce sont les articles L.111-2 et L.131-1 du Code de l'éducation qui le précisent, alors que notre école communale a perdu en septembre une classe et que Montredon ne pourra pas accueillir ces enfants. Je m'expose donc à des poursuites pénales en cas de refus, car aucun argument n'est

admis ni le temps d'inscription trop court, ni le manque de place. Le Président de l'association France Liberté Voyage, M. Fernand DELAGE, avec qui j'ai conversé par téléphone, m'a rappelé cette obligation puisqu'il agit en ce moment même sur ce thème contre la municipalité où il se trouve. Je précise qu'il fait partie des trois associations de la commission départementale consultative des gens du voyage de l'Aude et qu'il n'a pas été interrogé. La deuxième obligation évidemment, en tant que Maire, est celle de la sécurité publique parce qu'il s'agit bien d'une parcelle sur ma commune, sur cet espace limitrophe entre les compétences de la police nationale pour l'entrée de l'aire qui se situe à Narbonne, à l'Est, et de la gendarmerie pour l'aire qui se situe à Montredon-des-Corbières alors que de votre aveu même, Monsieur le Président, l'aire actuelle de La Palme est un lieu touché par la prostitution et le trafic de drogue entre deux usages irréguliers. C'est ce que vous m'avez dit le 12 juin 2022 lorsque vous êtes venu dans mon bureau à Montredon. La police municipale de Montredon, constituée d'un seul agent contre 50 sur Narbonne ni la future police pluricommunale (4 agents : Névian, Bizanet, Villedaigne, Marcorignan, Moussan, Montredon-des-Corbières) ne pourront pas gérer ce problème. Ce projet d'aire de grand passage que le Grand Narbonne souhaite imposer à Montredon-des-Corbières, créant ainsi la jurisprudence de la patate chaude, n'a jamais fait l'objet de travaux préparatoires, depuis 2020, jamais évoqué en Conférence des Maires, jamais présenté aux élus. Vous êtes venu, Monsieur le Président, dans ma mairie le 12 juin 2022 effectivement comme vous l'avez dit pour m'indiquer que l'affaire était bouclée. Le Président de France Liberté Voyage m'a confirmé que ce projet n'avait jamais été porté à son attention alors qu'il fait partie de la commission consultative départementale comme je l'ai déjà dit. Il y a d'ailleurs, dans cet hémicycle, un représentant du Département titulaire et un représentant du Grand Narbonne suppléant qui pourraient, s'ils étaient interrogés, dire qu'ils n'ont jamais été consultés.

**M. LE PRESIDENT** : Je ne veux pas vous couper, mais je vous confirme que la commission n'a pas été consultée puisque nous en sommes aujourd'hui à une étude de terrain et à une proposition au Grand Narbonne et ce n'est qu'après que la procédure avec l'État sera respectée. Officiellement, l'État non plus n'est pas saisi puisque nous sommes dans la préparation.

**Jean-Marc JANSANA** : Merci. Cette aire n'est pas conforme, vous l'avez dit, dans sa surface. Elle mesurerait 2,2 ha au lieu des 4 ha imposés par le décret du 5 mars 2019. Vous dites que le Préfet a répondu favorablement à cette dérogation. Effectivement il existe dans ce décret des conditions notamment les disponibilités foncières, les spécificités topographiques ou des besoins particuliers pour déroger à ces 4 ha. Néanmoins, l'article premier précise : « [...] *Le Préfet, après avis du Président du Conseil départemental* [...] ». Je prendrais donc l'attache des services de l'État et du Département pour vérifier que la Présidente du Conseil départemental a donné son accord au préalable à celui du Préfet. Cette aire n'est donc pas conforme dans sa surface, mais plus grave encore, si elle se réalise, elle fera courir aux usagers des dangers par sa situation géographique puisqu'elle est cernée par la départementale 6113, la voie ferrée, le



ruisseau du Maire et surplombée par une ligne à haute tension. La départementale 6113 est surchargée, tout le monde le sait, ce tronçon est accidentogène. Selon le SDIS, il y a eu 11 accidents en 2021 dont malheureusement un décès. Et beaucoup plus en 2022, alors que l'année n'est pas terminée, et je ne parle pas des piétons tués à l'entrée de Narbonne, face à PINOL ou Emmaüs. Ce midi encore, j'étais avec mes adjoints sur l'accident de deux poids lourds au rond-point de Montredon, comme presque chaque mois. Avant l'ouverture de l'HPGN, il y avait 24 000 véhicules dont 2 000 poids lourds par jour, et ce chiffre a largement augmenté depuis 2021.

Malgré les promesses de clôture de cette aire comment ne pas imaginer que parmi les familles des 90 caravanes, des piétons, des enfants n'empruntent la départementale ou ne franchissent la voie ferrée pour aller à Narbonne, pour venir à Montredon-des-Corbières. Au nord-ouest de la parcelle, le ruisseau du Maire déverse les eaux de pluie qui, arrivant du pôle santé, traversent ma commune et sortent sous le pont de Montredon au niveau de la stèle du commandant LE GOFF. On a beaucoup parlé du Rec de Veyret qui passe sous la voie ferrée, mais on passe sous silence le ruisseau du Maire qui est beaucoup plus dangereux. Le 11 mars 2022, avec mes adjoints et le SDIS, j'allais secourir un naufragé de la route coincé dans un passage à gué du ruisseau du Maire. La parcelle se trouve effectivement à la limite de la zone inondable, mais parmi les 900 000 € voire 1 M€ à investir sur ce projet, des travaux de terrassement devront être réalisés afin d'aplanir le stationnement des caravanes. C'est l'obligation de l'article premier du décret du 5 mars 2019. Ces travaux vont aggraver l'écoulement des eaux d'intempéries dans cette aire de grand passage.

Route départementale surchargée et accidentogène au nord, voie ferrée au sud, ruisseau du Maire à l'ouest, ligne à haute tension au sud, quel drôle d'endroit pour aller parquer des êtres humains ! Ne trouvez-vous pas ? C'est à vous d'en décider maintenant, vous allez voter en connaissance de cause. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Viviane THIVENT** : Merci. Je crois que ce que vous venez de soulever avec M. JANSANA est quand même important. Évidemment, nous sommes pour la construction d'aires de grand passage, la question ne se pose même pas. Mais il est vrai que déjà pour cette question de l'éducation et de la sécurité, ne serait-il pas envisageable de mettre en place un principe de solidarité à l'échelle du Grand Narbonne vu que de toute façon cette aire est un équipement du Grand Narbonne ? Cela peut avoir du sens de le penser de la sorte. Concernant le lieu, en général, aujourd'hui l'aire d'accueil permanente est quasiment dans la même situation à côté d'une voie ferrée, à côté d'une rocade. L'année dernière d'ailleurs, je vous avais signifié qu'il y avait des problèmes de mise en sécurité à résoudre sur cette aire permanente. Je ne sais pas si cela a été fait. Aujourd'hui, les enfants peuvent accéder directement à la rocade dès les caravanes et c'est un problème signalé et j'espère qu'il a été réglé. Je pense que les questions soulevées mériteraient d'avoir des éclairages avant de pouvoir avancer sur cette question. Merci.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Monsieur le Président, bien que vous ayez dépassé largement les 10 minutes de parole prévues par le règlement intérieur sur ce sujet, je serai bref à l'inverse de ce que je fais d'habitude. Comme vous le savez, Monsieur le Président, le groupe d'opposition Narbonne en commun s'est abstenu sur ce dossier lors du dernier Conseil municipal de la Ville de Narbonne. J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler, Monsieur le Président, que je n'ai pas constitué de groupe au Conseil communautaire et que je n'ai jamais dit à vos services que je souhaitais mettre qui je voulais à la place d'Alexandra IBANES. J'ai le mail qui ne dit pas tout à fait cela. Il dit que je pensais que c'était Patrick FRANÇOIS qui devait monter puisqu'il était devant, mais il est vrai que j'avais oublié la règle de la parité, je ne connaissais pas exactement le texte. C'était sur le plan interrogatif et je vous demandais si on devait l'avertir ou pas.

Sur ce dossier, tenant les explications convaincantes et objectives qui nous ont été données par M. Jean-Marc JANSANA notamment quant à la dangerosité du site pour les familles qui seraient susceptibles d'y séjourner, mais aussi pour le manque de concertation préalable et surtout de discernement qui consiste à investir 1 M€ sur une aire de grand passage qui risque fortement d'être supprimée – vous dites en 2040 – je pense qu'effectivement et j'espère que tous nous allons nous battre pour avoir cette gare LGV à cet endroit. Je ne pense pas que ce sera compatible avec une aire de grand passage. Si vous considérez effectivement que 1 M€ investis ce n'est pas grave et dans 20 ans on pourra la mettre autre part... J'ai fait un petit calcul, cela représente juste 4 166 € par mois pendant 20 ans. C'est vrai, ce n'est pas grand-chose. Par contre j'ai entendu tout à l'heure les 270 000 € d'économie pour l'Espace de Liberté avec l'augmentation des tarifs, cela me laisse toujours songeur... Toute chose égale par ailleurs. Je pense que ce n'est pas une bonne idée de faire une aire de grand passage à cet endroit sauf si vous voulez l'appeler « l'aire de grand passage en grande vitesse ».

**Jean-François DARAUD** : Je pense aussi que ce n'est pas une bonne idée de créer cette aire à Montredon-des-Corbières. M. Jean-Marc JANSANA vous a donné beaucoup d'explications à ce sujet. Je suis très surpris, à quelques centaines de mètres du grand hôpital, je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Je pense que nous pouvons trouver une autre solution pour accueillir ces personnes, mais pas à Montredon-des-Corbières. À un moment donné, je peux me poser certaines questions : pourquoi l'hôpital a-t-il été construit à Montredon ? Je pense qu'il y a une corrélation qui ne doit pas se faire avec les gens du voyage que je respecte et pour lesquels j'ai beaucoup de tendresse et de bonheur, mais je pense que ce n'est pas une bonne solution. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Magali VERGNES** : Merci de me donner la parole. Monsieur le Président, je trouve que vous avez fait une très bonne présentation du sujet, c'était complet. Ensuite, la décision que nous allons prendre aujourd'hui est très grave, le sujet est très sensible. Vous avez

parlé, Monsieur le Président, de solidarité et vous avez raison. Alors lorsqu'on se regarde tous ensemble, je suis Maire et ici j'ai plein de collègues Maire. C'est idiot ce que je vais poser comme question, mais nous sommes solidaires. Jean-Marie – je fais au hasard – veux-tu l'aire de grand passage ? Guillaume, Henri ? C'est quand même très compliqué, c'est un sujet très sensible. Nous avons – et je ne reviens pas dessus – une aire de grand passage. Un Maire s'était sacrifié – où es-tu Jean-Paul ? Je ne te vois pas, mais je suis tout à fait d'accord avec toi pour ta commune de La Palme – et c'était très bien. Jean-Paul depuis a fait marche arrière et je le comprends, je ne vais pas le juger. Qui serais-je pour le juger ? Je comprends les raisons pour lesquelles il demande depuis de nombreuses années. On a dit qu'elle n'est plus conforme. On n'a jamais offert aux gens du voyage une aire comme ils le désiraient. Sur l'aire de La Palme, il n'y a que du béton et ils voulaient qu'elle soit enherbée. Ne serait-ce que pour cela, ils ont toujours refusé d'y aller. On ne reviendra pas sur l'histoire puisqu'elle n'est pas conforme. Je vois que pour l'aire qui serait placée à Montredon, l'État s'arrange quand cela lui va bien pour dire tant pis on s'arrange avec 2,2 ha au lieu de 4 ha. D'ailleurs je le dis franchement, c'est à l'État que j'en voudrais. Vous l'avez bien dit lors de votre très bonne présentation, Monsieur le Président, il y a eu de nombreuses propositions.

Permettez-moi une petite remarque par rapport à notre territoire – et c'est vous qui l'aviez dit et vous aviez raison – quand on arrive dans le Grand Narbonne par les plages, c'est magnifique. Il est vrai qu'il y a davantage de touristes là-bas que sur Névia. Mais quand on arrive d'un autre côté, franchement, les deux cadeaux qu'on nous a proposés c'était une prison ou une aire de grand passage. Je comprends pourquoi il y a eu un collectif qui s'appelait « les dindons de la farce ». C'était un peu logique. J'espère, les collègues, qu'on pourrait tous ensemble essayer de travailler pour offrir, comme il se doit, une belle entrée du Grand Narbonne parce qu'il n'y a pas que le côté d'entrée des plages. C'est une petite suggestion que je fais à mes collègues.

Ensuite, Monsieur le Président, je m'adresse à tous mes collègues. Ce sujet est trop important, trop sensible pour que – non pas par solidarité, mais un peu par égoïsme parce qu'on s'en débarrasse – on dise à un Maire : elle ne sera pas chez moi ni chez toi ni chez lui, on la met sur Montredon. À l'époque, cela a été compliqué et il est vrai que nous n'avons pas trouvé de solution. Si, on en a trouvées, mais c'est l'État qui a refusé. Je vous demande de voter contre parce qu'à un moment donné, il faut que l'on ait une discussion. Ce n'est pas en Conseil Communautaire. On le décidera plus tard quand on sera d'accord. Ce sera sans doute très compliqué, cela l'a déjà été avec Jacques BASCOU. Nous nous sommes même disputés, mais on avait essayé, tous ensemble, de travailler. De nouveaux Maires siègent au sein de cette Assemblée, je vous demande, les collègues, de dire : s'il vous plaît, Monsieur le Président, on ne prend pas la délibération ce soir, on se réunit, on discute et j'espère que l'on offrira aux gens du voyage une aire comme ils attendent.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en demandant à tous les Maires ici présents pourquoi, quelque part, ils ne veulent pas d'aire de grand passage chez eux.

Parce que ces gens viennent pendant un mois ou deux l'été, ils passent en pèlerinage et s'en vont aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Si c'était aussi simple que ça et aussi sympa... Mis à part les problèmes – Jean-Marc en parlait – de mettre les enfants à l'école par exemple. C'est un gros problème ! Si l'État nous accompagnait, moi-même j'essaierais de trouver un emplacement à Néviau ! Je ne sais pas trop où, mais enfin... L'accueil des gens du voyage pose de gros soucis et ne nous voilons pas la face, c'est vrai ! Mettons aussi l'État devant ses responsabilités et peut-être qu'un Maire se lèvera en disant : nous avons travaillé tous ensemble et nous avons trouvé un emplacement digne de ce nom. En attendant, Monsieur le Président, à mon sens il n'y a pas eu de concertation pour ce sujet hautement délicat, d'une complexité extrême et qui ne fait pas l'unanimité... Qu'un Maire, par solidarité, lève la main en disant qu'il a un terrain. Vous l'avez déjà fait et cela vous a été refusé. Je l'ai dit dans mon introduction.

*(Interventions hors micro dans la salle.)*

Nous avons discuté d'autres terrains à l'époque. Il faudrait reprendre la discussion puisqu'il y a – je le répète – de nouveaux élus depuis cette nouvelle mandature.

Je voterai contre puisque je souhaite vraiment qu'on puisse en discuter tous ensemble. Et là, il y aurait de la solidarité ! Mis à part vous, Monsieur le Président, si un autre Maire lève la main, nous irons étudier l'emplacement chez lui. Ne sacrifions pas la commune de Montredon parce que cela nous arrange tous. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je voudrais répondre à Jean-Marc JANSANA. L'école, aux mois de juillet et août, aucune des communes ne pourra l'assurer, quelle que soit sa taille. Il n'y a pas de classes ouvertes ni d'enseignants. Je pense que cet argument est un jeu de discussion. Sachez que l'aire d'accueil du Grand Narbonne est située sur la commune de Narbonne. Sachez qu'à Port-la-Nouvelle, il y a une aire d'accueil aussi. Ces deux communes assurent aujourd'hui l'accueil, mais ce ne sont pas des gens du voyage, ce sont des personnes qui vont de ville en ville ou se sédentarisent un petit peu. L'aire d'accueil du Grand Narbonne sur la commune de Narbonne – encore un terrain mis à disposition par la Ville – n'est pas gérée par la commune, elle est gérée par l'État. C'est l'État qui a l'obligation de santé et de scolarité. C'est à l'Éducation nationale, donc à l'État, de fournir la santé avec le corps médical, le social avec son service social. Renseignez-vous auprès d'Henri MARTIN ou du Grand Narbonne auprès de Mme SINSOLLIER sur comment fonctionne l'aire d'accueil. Ce n'est pas la Ville qui la gère donc la commune de Montredon n'a rien à gérer. De plus, ce n'est pas à un policier municipal d'aller faire la police sur une aire de grand passage. Sur l'aire d'accueil, ce n'est pas la police municipale de Narbonne qui y va ni sur l'aire d'accueil de Port-la-Nouvelle, c'est la gendarmerie. Ce n'est même pas le périmètre de la police nationale c'est celui de la gendarmerie. C'est le même groupement de gendarmeries que celui de Montredon-des-Corbières. Mais c'est l'État, ce n'est pas le Maire de la commune qui se mêle de la sécurité, de la santé ni du social sur l'aire d'accueil ou sur l'aire de grand passage. Ne vous méprenez pas sur

l'obligation qui pèserait sur un Maire. Je rejoins Magali en lui disant que je suis entièrement d'accord pour qu'on en discute. On va attendre qu'un maire nous propose un terrain et on verra de répondre à l'État.

**Guillaume HERAS** : Je pense à tous les étés que nous passons et chaque fois dans leurs centres de villages, les Maires ont un terrain envahi, le stade, des dégâts et chaque fois cela donne lieu à des violences et chaque fois l'État nous oppose l'incompatibilité de l'aire de grand passage ou met du temps à nous répondre sur la planification de l'arrivée des gens du voyage. J'apprécie les débats aujourd'hui parce qu'à contrario des années précédentes, on n'a pas parlé du budget et on n'a pas stigmatisé ce phénomène de société. Je trouve qu'on a élevé le débat et on est allé sur des points essentiels. Des Maires chaque année subissent à la fois ces occupations sauvages, des populations qui n'en peuvent plus parce qu'elles subissent aussi ces travers. On ne dit pas que ce sont ces personnes qui sont à l'origine de ces problèmes, on parle de lieux qui ne sont pas adaptés pour recevoir ces personnes.

Or, ici, nous vous proposons de prendre ce problème à bras-le-corps et d'avancer, un peu plus en avant, avec de la concertation à venir avec une commission départementale dédiée, d'avoir un accord de principe aujourd'hui pour continuer à travailler le dossier. Le dossier vous a été présenté sur un temps d'avancement et voir comment on pourrait le faire aboutir. Sur la localisation du dossier, il est en périphérie de Narbonne, il n'est pas dans le centre de Montredon-des-Corbières. J'ai découvert en travaillant le dossier que la limite de Montredon était au niveau de MICHAU. Les personnes de cette Assemblée le savaient-elles ? Personnellement, s'agissant de cette aire de grand passage oui, il y a une limite périphérique de la commune, propriété de la Ville de Narbonne, mais pour moi et, je pense, aux yeux des habitants, on est à la périphérie de Narbonne, à la sortie de Narbonne en face d'Emmaüs et de MICHAU. Je ne vois pas quelle peut être la portée d'atteinte quand il y a un envahissement de stade dans des centres de villages. Voilà ce que je voulais apporter au débat.

**Henri MARTIN** : Rapidement, non pas pour réécrire l'histoire, mais pour la rappeler. Je te rappelle, Magali, que nous avons voté – je venais d'arriver à l'Agglomération – le principe de l'aire de grand passage à La Palme sur proposition de M. PLA et non pas de M. FAURAN. L'engagement de la communauté dont nous avons encore la charge aujourd'hui était de lui dire d'assurer cette aire pendant 2 ou 3 ans et on cherche une solution ailleurs et on la déplacera. Ces 2 ou 3 ans durent depuis plus de 10 ans maintenant. Sur une aire qui n'est pas du tout adaptée, goudronnée alors qu'ils veulent un espace herbeux. Par ailleurs, dire que là où ils sont cela engendre la prostitution et le trafic de drogue, c'est complètement faux. Si vous voulez faire approcher les prostituées ou des dealers d'un campement de gens du voyage, ils vont être accueillis avec des casseroles. Simplement, La Palme est près de l'autoroute, c'est un endroit de passage sur la route d'Espagne et il est vrai qu'il peut se passer quelques trafics, mais les douaniers et la police vont en faire leur affaire, mais cela n'attire pas ce genre d'activités.

Aujourd'hui, je parle au nom du canton de Sigean, au nom de M. FAURAN, au nom des personnes de La Palme qui sont pétries de bonnes intentions et qui ont envie qu'on réalise non pas une aire de passage en lieu et place du lieu des cabanes, mais qu'on réalise une Zone d'Activité. Tout le monde la réclame. Une étude vient d'être terminée sur laquelle nous abondons tous. Je crois que le vrai bonheur, à notre niveau, si on veut partir le cœur léger ce soir, est de lever cette douloureuse hypothèque sur l'aire de La Palme, de demander au Maire de Montredon de faire un petit effort comme cela a été fait à La Palme, de remercier le Maire de Narbonne de mettre à disposition un terrain et d'enfin sortir de cet embarras et s'il y avait – j'abonde dans le sens de Mme THIVENT, pas complètement, mais un petit peu tout de même – des dispositions sociales particulières à prendre pour des séjours prolongés par rapport à une scolarité ou autre, on pourrait très bien le faire. Mais ils ne viennent pas pour prolonger les séjours, ils arrivent, ils plantent le chapiteau et ils repartent après un peu de guitare, de prière et voilà. Leur bonheur est là. La loi, l'Europe nous recommande de les accueillir avec la plus grande amabilité. À Port-la-Nouvelle, nous avons contourné le problème en négociant chaque année avec eux, nous prenons une communauté qui a un certain nombre de participants. Gérard LAVOIE – que chacun connaît et qui mène une entreprise éponyme particulièrement méritante – a un grand terrain devant son entreprise, il les accueille, il leur donne l'eau, cela dure 15 jours voire 3 semaines et ils repartent sans abîmer le stade. J'ai le bonheur de pouvoir faire cette proposition parce que l'un des acteurs locaux, généreusement, met un terrain à disposition. Je ne peux pas demander à un promoteur qui bâtit du 500 €/m<sup>2</sup> de prendre un grand terrain à disposition des gens du voyage en lieu et place de ce que fait Gérard LAVOIE.

Merci de vous souvenir que nous avons pris cette disposition d'une manière transitoire donc ce soir levez la chape qui pèse à la fois sur le village de La Palme et sur le canton de Sigean. Je vous en remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 50 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions

## 7. Création d'un groupe de travail permanent « Politique de santé »

Rapporteur : Guillaume HERAS

**Guillaume HERAS** : Je rapporte cette délibération sans maîtriser du tout le sujet comme le Dr COURREGES qui a travaillé sur le sujet de la santé au niveau de la Ville de Narbonne. J'excuse à nouveau son absence. Je présente cette délibération de création d'un groupe de travail et non pas de mise en place du groupe de travail. C'est un appel à

candidatures pour mettre en place le groupe de travail au prochain Conseil Communautaire. Dès ce soir, vous pourrez vous positionner, si vous êtes intéressés. La notion du groupe de travail est de réfléchir à l'opportunité de créer un contrat local de santé au niveau de l'Agglomération et de travailler sur un diagnostic. Les élus qui se seront positionnés pourront réfléchir, après avoir parlé à chacun des villages de l'Agglomération et à la Ville Centre, sous la direction du Dr COURREGES, à la nécessité, au périmètre, aux besoins et aux attentes des populations. On est juste aux prémices d'une discussion dont on ne sait pas aujourd'hui ce qu'elle donnera. Je reste très prudent sur la notion de santé, le Dr COURREGES étant un professionnel. Si vous avez des questions toutefois, je suis à votre disposition pour essayer d'y répondre.

**M. LE PRESIDENT** : On vote sur la constitution de ce groupe de travail. On reviendra un autre jour sur les candidats. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : J'en profite pour souhaiter un prompt et complet rétablissement au Dr COURREGES, comme beaucoup d'entre nous le lui témoignent.

## 8. **Compte rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics**

Rapporteur : Henri MARTIN

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

Le Conseil prend acte

## 9. **Remplacement d'un membre de la commission de contrôle financier**

Rapporteur : Henri MARTIN

**Henri MARTIN** : Je préside la commission de contrôle financier. Je vous rappelle sa composition actuelle :

Viviane DURAND, Vice-Présidente  
Didier MOULY  
Alexia LENOIR  
Bertrand MALQUIER  
Alain FABRE

José FRERE

José FRERE étant démissionnaire, il convient de le remplacer. Je vous propose, si vous êtes d'accord, sous réserve d'autres candidatures, bien entendu, la candidature de Marcel TUBAU, Maire de Pouzols qui accepterait de faire partie de la fameuse commission de contrôle financier qui se réunit deux fois par an.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte de son élection.

Le Conseil prend acte.



## **FINANCES**

Rapporteur : Viviane DURAND

### **10. Amortissements des immobilisations – Budget principal, budget environnement, budget zones d’activités, budget zone activité Pôle Santé, budget zone activité La Peyrelade – fixation des durées**

**Viviane DURAND** : Merci, Monsieur le Président. Les communes et groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants doivent amortir obligatoirement certaines immobilisations. Cette dotation aux amortissements peut être neutralisée par l’inscription d’une dépense en investissement et d’une recette en fonctionnement. Le référentiel budgétaire et comptable M57 ayant été adopté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les Budgets : Principal, Environnement, Zones d’Activités, Zone La Peyrelade et Zone Pôle Santé, l’amortissement est calculé au prorata du temps prévisible d’utilisation à compter de la mise en service sauf si la mise en place d’un aménagement de la règle peut être justifié.

Il est donc proposé d’approuver les modifications et les durées d’amortissement proposées dans le tableau annexé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; d’approuver la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire partielle, totale ou nulle des subventions d’équipement versées sur l’ensemble des Budgets concernés par la M57 ; de fixer le seuil unitaire pour les biens de faible valeur qui s’amortissent en un an à 1 500 € (montant budgétaire) ; de déroger à la règle du prorata temporis et de calculer l’amortissement en année pleine à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l’année suivant la date de mise en service, pour les catégories de biens de faible valeur et les petits travaux.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S’il n’y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

### **11. Amortissements des immobilisations – Budgets eau, assainissement, SPANC, espace de liberté, pompes funèbres et transport**

**Viviane DURAND** : Le référentiel budgétaire et comptable M57 s’appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux Budgets actuellement en M14, il convient de définir les durées d’amortissement des autres Budgets soumis aux nomenclatures M4, M43 et M49. Sont concernés par la M4 l’Espace de Liberté et les Pompes Funèbres ; par la M43 le Budget Transports et par la M49 l’Eau et l’Assainissement collectif et non collectif. Il est proposé d’approuver les modifications et les durées d’amortissement proposées dans le tableau

et de fixer le seuil unitaire pour les biens de faible valeur qui s'amortissent en un an à 1 500 €.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 12. Actualisation des AP/CP

**Viviane DURAND** : Les modifications et créations sont présentées dans le tableau joint au rapport. Il est proposé d'approuver la nouvelle programmation : un ajustement de crédit, une modification de montant de l'Autorisation de Programme, 22 maintiens d'Autorisation de Programme et 3 créations qui sont : l'aire de grand passage pour une durée de 4 ans et un montant de 900 000 €, le logement social, 7 ans, pour 5 M€ et EGRETIER, 4 ans, pour 1 069 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote. C'est dans ce même cadre que nous avons voté, au mois de juin 2022, l'engagement de 12 € pour l'Espace de Liberté.

Le Conseil approuve cette délibération par 62 voix pour et 4 abstentions

## 13. Décision Modificative 1 Budget Annexe ENVIRONNEMENT

**Viviane DURAND** : Les sept Décisions Modificatives qui vont suivre sont induites par l'inflation qui touche notamment les prix de l'énergie et des matières premières. Bien que prévue au mois de mars avec les éléments du moment, son évolution exige des modifications. Sur le Budget Environnement, particulièrement concerné, s'ajoute la revalorisation du point d'indice dont l'incidence a des conséquences sur le chapitre 012. Il est proposé d'adopter cette Décision Modificative n°1 du Budget Environnement.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 14. Décision Modificative 1 Budget Annexe TRANSPORTS

**Viviane DURAND** : Sur le Budget Transports, l'inflation oblige à une actualisation de la DSP basée à la fois sur l'inflation et sur l'indice du prix du carburant.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 15. Décision Modificative 1 Budget Annexe Zone d'Activité PÔLE SANTÉ

**Viviane DURAND** : La décision modificative n°1 du Budget Annexe Pôle Santé échappe à l'inflation. Ce Budget étant géré en comptabilité de stock, il est nécessaire de passer les écritures comptables relatives à cette nouvelle gestion en opérations d'ordre.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 16. Décision Modificative 2 Budget Annexe ASSAINISSEMENT

**Viviane DURAND** : Même chose, il est proposé une Décision Modificative pour actualiser les crédits prévus au Budget Primitif pour l'énergie et le carburant.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 17. Décision Modificative 2 Budget Annexe EAU

**Viviane DURAND** : À l'actualisation des crédits prévus pour l'énergie s'ajoute une augmentation du Crédit de paiement de l'autorisation « plan de relance » due à l'avancée des travaux.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 18. Décision Modificative 2 Budget Annexe POMPES FUNEBRES

**Viviane DURAND** : Sur le Budget des Pompes Funèbres s'ajoutent les augmentations des matières premières, l'achat des cercueils et la prestation de service.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 19. **Décision Modificative 2 Budget Principal**

**Viviane DURAND** : À l'impact de l'inflation sur l'énergie s'ajoutent des crédits pour études et la prise en compte du changement de nature comptable du reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Grand Narbonne et au Conseil départemental. Ce sont des modifications en fonctionnement. En investissement, il faut prévoir des crédits d'études sur l'opération « aire de grand passage » et la mise en place d'un projet concernant la cyber sécurité, subventionné par ailleurs.

**M. LE PRESIDENT** : On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **URBANISME**

Rapporteur : Viviane DURAND

### 45. **Convention portant prestations de services mutualisés complémentaires aux prestations d'assistance assurées par le Grand Narbonne relatives à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme**

**Viviane DURAND** : Le Code général des collectivités territoriales permet par convention de confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres. Cette forme de coopération est exclue du champ de la commande publique. Dans ce cadre, les communes de Leucate et de Narbonne ont souhaité pouvoir confier des prestations d'accompagnement sur le déploiement du nouveau dispositif de recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme au service ADS du Grand Narbonne. Cela permettrait à ces deux communes d'être intégrées dans le contrat actuellement en cours entre le Grand Narbonne et la société INETUM. Le surcoût de contrat induit est intégré dans les conventions jointes en annexe et proposé pour une durée de 1 an, soit pour Leucate 2 590 € et pour Narbonne 9 870 €. Le règlement de ces prestations sera appelé par un titre de recettes adressé par Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Guillaume HERAS

### **20. Modification des grilles de rémunération des agents des Pompes Funèbres**

**Guillaume HERAS** : Cette délibération vous propose d'harmoniser les grilles de rémunération des 14 agents des Pompes Funèbres. C'est un travail réalisé en concertation avec les agents, la Direction et les Ressources humaines pour harmoniser et aussi augmenter ces contributions salariales sous la houlette de la Vice-Présidente, Fabienne MARTINAGE, ici présente.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **21. Convention de mise en œuvre de prestations de services mutualisés de mise en conformité RGPD entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne**

**Guillaume HERAS** : Sur le Grand Narbonne, il y a de nombreux sujets de RGPD portés à la fois par le service informatique et tous les services. Or, il est nécessaire d'avoir un DPO (en français, délégué à la protection des données). La Ville de Narbonne en a un et cette convention propose de mutualiser cette ressource sur un équivalent de 0,2 temps plein au niveau de l'Agglomération pour cette fonction de DPO pour nous conseiller et nous accompagner sur ce sujet complexe de RGPD.

**M. LE PRESIDENT** : Mme ALAUX a passé à la Ville cette même délibération qui a été approuvée. Y a-t-il des interventions ? On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

*(Départ de Viviane DURAND.)*

## **INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATÉGIES TERRITORIALES**

### **AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME**

Rapporteur : Xavier BELART

## 22. **Approbation de l'attribution d'un prêt à usage pour l'exploitation agricole des terres du Ribayrot**

**Xavier BELART** : Merci, Monsieur le Président. Le Ribayrot est un domaine dont le Grand Narbonne a fait l'acquisition sous l'ancienne mandature et qui avait un projet visant à créer une pépinière dédiée aux activités agricoles pour l'installation de maraîchers et qui s'appelle « espace test agricole ». Malheureusement, il n'y a eu qu'une candidature et la personne engagée est partie laissant l'exploitation vide de candidat. On a beaucoup investi dans ce domaine et, d'ailleurs, certains investissements se sont arrêtés notamment la réhabilitation du bâtiment. Aujourd'hui, ce domaine est en friche et plein d'herbes et on a décidé de le redonner à un exploitant agricole en faisant un commodat afin que le terrain soit entretenu et que cela revienne le moins cher possible à l'Agglomération. Le candidat est un jeune qui est installé depuis quelques années et qui manquait de terres pour pouvoir continuer son exploitation convenablement. Il s'agit de M. OLMOS, maraîcher, et qui j'espère travaillera avec nous dans le cadre du PAT qui est en train de se mettre en place entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne.

**M. LE PRESIDENT** : Cette personne s'est présentée suite à un appel à projets pour ne pas laisser le domaine inculte et en train de s'abîmer et notamment d'être squatter en partie. Elle le prendra, si le Conseil Communautaire est d'accord. Y a-t-il des interventions ?

**Viviane THIVENT** : Merci. Le projet test est extrêmement intéressant et beaucoup d'autres collectivités étaient venues le visiter, car il montrait effectivement notre volonté sur ce territoire de développer une agriculture différente. J'entends qu'il y a un défaut de candidature, mais ne pourrait-on pas maintenir une partie du domaine pour des potentiels porteurs de projets qui pourraient se présenter ? Comment la communication a-t-elle été menée auprès des porteurs de projets ? Pour moi, c'est la traduction d'un échec et, si réellement sur notre territoire on a envie de développer l'agriculture, je pense qu'il faut insister davantage et donner un peu plus de temps à ce projet qui n'a peut-être pas eu le temps d'être assez popularisé. Merci.

**Yves ZAMBRANO** : Bonjour à tous. D'abord, comme l'a indiqué M. BELART, il ne s'agit pas de clôturer le projet « espace test », mais bien de prendre du temps pour, je dirais, le réexaminer et le reconfigurer. Nous avons lancé un appel à projets auquel un maraîcher a répondu. Il a été prévu dans cet appel à projets que ce maraîcher ait également une fonction de transmetteur. C'est-à-dire, comme vous l'indiquez, que sur une parcelle qui lui serait mise à disposition, il puisse, si nous avons des candidats – et je vais revenir là-dessus – accompagner, non pas pour les former, mais pour montrer son travail. Ensuite, nous avons au sein du pôle attractivité économique une nouvelle équipe au sein de la direction de l'Agriculture sous le pilotage de M. BELART. Cela fait partie de leur mission et comme l'a indiqué le Vice-Président, nous avons aujourd'hui une chargée de mission

au projet alimentaire de territoire. L'idée est bien de retravailler le projet « espace test » dans le giron de ce projet alimentaire.

**Xavier BELART** : C'est compliqué, des candidats qui veulent venir vers l'agriculture il y en a plein, mais qui veulent continuer dans la durée, il y en a beaucoup moins puisque c'est un métier compliqué et avec le changement climatique, il l'est encore plus. Les espaces tests existent, mais c'est long à mettre en place. On fera en sorte que cela marche, mais force est de constater aujourd'hui qu'il n'a pas marché et qu'il faut entretenir le terrain. Il vaut mieux que ce soit un agriculteur qui le travaille et qui produise et cela ne coûte rien à l'Agglomération.

**Viviane THIVENT** : Est-ce transitoire ?

**Xavier BELART** : Oui, c'est transitoire.

**M. LE PRESIDENT** : Le projet se travaille avec la Chambre d'agriculture. Jusqu'à présent, cela se passe bien. Le précédent chargé de mission est parti vers d'autres destinés et, avec la Chambre d'agriculture, la Direction a travaillé sur quel agent pourrait venir. Vous avez depuis peu un agent et vous avez structuré cette branche.

**Yves ZAMBRANO** : Tout à fait, on est vraiment sur un projet transitoire. Il est prévu dans l'appel à projets de mettre à disposition le terrain pendant un an et on retravaille le projet dans le cadre du projet alimentaire et nous avons actuellement deux collaborateurs dont un qui vient de la Chambre d'agriculture et qui est chargé de mission, spécialisé sur ces sujets et cela fait partie de ses priorités comme ça l'est également pour notre nouvelle collaboratrice qui nous a rejoints sur le projet alimentaire au mois de juillet dernier.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je pense qu'il y a déjà eu une partie de réponses à mes questions. J'interviens à plusieurs titres sur ce dossier. Tout d'abord parce que je regrette l'abandon de l'espace test agricole qui avait été mis en place par Magali VERGNES et les services de l'Agglomération sur ce terrain de 5 ha, à savoir une pépinière destinée à accompagner de jeunes agriculteurs pour leur permettre de s'installer dans le Narbonnais et de livrer les fruits de leur production maraîchère aux habitants du Grand Narbonne. Elle pourra peut-être préciser les explications données sur la fermeture qui me laissent sur ma faim. Magali VERGNES interviendra peut-être là-dessus.

Je me pose surtout des questions sur l'attribution de ces 5 ha à titre gratuit sur une durée d'un an à M. Vincent OLMOS. J'ai vérifié sur [www.societe.com](http://www.societe.com) et effectivement il se trouve sur Vinassan, il est enregistré comme viticulteur, mais je crois qu'il fait surtout partie des gros producteurs de melons.

**Xavier BELART** : C'est un maraîcher et viticulteur, il a une exploitation polyculture.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je suis très surpris de constater que vous vous êtes contentés de publier l'appel à projets sur le site Internet de l'Agglomération alors que classiquement c'est la Chambre d'agriculture qui est dûment informée pour diffusion auprès des exploitants et c'est la DDTM qui donne son avis et son accord. Ce n'est pas, me semble-t-il, le meilleur choix pour interpeller un maximum d'exploitants agricoles. J'ai bien compris, suite aux réponses apportées, que le seul candidat à répondre a été M. OLMOS. On est d'accord. Je souhaitais savoir combien de personnes avaient répondu à cet appel à projets et j'ai la réponse. S'il fallait effectivement se rendre juste sur le site Internet de l'Agglomération, je pense qu'il n'y a pas de nombreux agriculteurs qui vont sur ce site pour un tel appel à projets.

Pourtant dans la manière dont vous présentez les choses, vous ne dites pas tout à fait pareil. Dans la délibération, vous dites qu'il y a eu un processus de sélection en interne et on n'apprend qu'aujourd'hui que finalement, il n'y en a eu qu'un. Donc à ma question comment la sélection s'est-elle déroulée ? J'ai bien compris, j'ai la réponse, il n'y en a eu qu'un, M. Vincent OLMOS. Pourquoi avez-vous fait le choix d'attribuer 5 ha à l'un des trois plus gros producteurs de melons de la Narbonnaise c'est-à-dire CANGUILHEM, MURAIL (EARL JARDIN D'ANTAN) et OLMOS alors qu'on aurait pu créer plusieurs lots et en faire bénéficier ainsi plusieurs exploitations agricoles ? Pourquoi cette mise à disposition se fait-elle à titre gratuit ?

De plus, dans le contrat qui nous est soumis, il n'est pas indiqué, en contradiction avec les objectifs qui figurent dans la délibération, que l'agriculteur choisi doit exclusivement produire des cultures maraîchères. Il est seulement fait mention dans le contrat de « prêt à usage agricole ». De même, il est prévu une tacite reconduction de ce contrat après le délai d'un an. Cela m'a surpris. Cela veut donc dire qu'il y aura un nouveau processus d'appel à projets au terme de ce contrat et donc la possibilité de voir confier ces 5 ha de terrain à un, voire plusieurs autres exploitants agricoles.

Avant de répondre à mes questions, Monsieur BELART – je vous le dis avec respect et en toute sincérité et transparence – j'espère que vous n'avez pas participé au processus de sélection de cet exploitant agricole à titre personnel parce que vous n'êtes pas censé ignorer qu'il existerait alors un sérieux risque de conflit d'intérêts et de manque d'impartialité de votre part dans la mesure où vous entretenez d'excellentes relations de travail avec M. Vincent OLMOS qui fait les vendanges depuis au moins 2 ans des vignes du GAEC CRABOULETTE et de RAZIMBAUD dans lequel vous êtes un des associés. C'est pour cela que là-dessus il faut avoir des réponses claires et précises. La manière dont vous avez présenté les choses dans la délibération et ce qu'on apprend ce soir par les questions posées nous font poser de sérieux doutes sur la manière dont se passent les choses à l'Agglomération.

**Xavier BELART** : Je vais vous dire, Monsieur SAINTE-CLUQUE, même si je travaille avec des agriculteurs du Narbonnais, je n'ai aucun souci là-dessus. Je ne suis pas allé



choisir M. OLMOS. Le domaine est à l'abandon depuis 2 ans et en attente de candidats. Les gens passent devant et ils le voient, ils le demandent. On a fait un appel à candidatures et M. OLMOS était intéressé. Ne croyez pas, les exploitants agricoles comme MURAIL et CANGUILHEM ont déjà des hectares. Je ne sais pas si 5 ha de terre sont intéressants pour eux. Ils travaillent sur de grosses surfaces. Le jeune OLMOS travaille sur de petites surfaces. Pas du tout ! Je ne comprends pas, vous êtes très bien renseigné, mais je vais vous dire qu'aujourd'hui, je suis un retraité agricole et ce n'est pas moi qui travaille avec M. OLMOS, ce sont mon frère et mon fils.

**Édouard ROCHER** : L'une des conditions d'accès à cet espace test agricole était de faire du bio puisque c'était la volonté du Grand Narbonne à l'époque à la fois de développer les circuits courts et également du bio. Je voudrais savoir si M. OLMOS va exploiter ces 5 ha en bio. Je ne l'ai pas vu dans le contrat, peut-être cela m'a échappé. Si tel n'était pas le cas, je serais étonné puisqu'il s'agit de terres dépourvues de produits pesticides pendant un certain temps et qui peuvent être certifiées bio et, si elles repassaient ne serait-ce que pendant un an avec du traitement, même si en agriculture raisonnée, cela nous exclurait complètement d'une labellisation bio par la suite. On fait de la politique ici et je pense que nous sommes tous attachés à une transformation de l'agriculture et à des circuits courts. On se priverait de ces 5 ha et effectivement dans un an il n'y aurait plus que M. OLMOS qui pourrait les exploiter au regard de ce que nous décidons aujourd'hui.

**Xavier BELART** : Effectivement, il s'agit de terres destinées à de la production bio. M. OLMOS n'est pas un agriculteur bio. Des agriculteurs bio il n'y en a pas énormément sur le Narbonnais. Il entre dans l'agriculture raisonnée dans le cadre de Terra Vitis donc c'est quelqu'un qui est dans une transition vers le bio. Aujourd'hui, il n'est pas en bio, mais aujourd'hui, il faut qu'on travaille ces terres, car elles sont enherbées et il faut les travailler.

**Guillaume HERAS** : Merci, Magali, de me laisser un petit intermède. Juste pour le conflit d'intérêts, je rappelle à l'Assemblée qu'on travaille sur les friches sur le secteur du Somail. C'est Magali qui avait lancé ce projet et on le continue. On n'arrive pas à trouver d'agriculteurs pour les friches. J'ai fait confirmer par un agriculteur, à savoir Didier qui siège ici, que le fermage représente environ 250 €/ha et par an donc on parle d'une valeur d'environ 1 500 €.

**Magali VERGNES** : Vous comprenez bien, Xavier et M. le Président, ma tristesse ce soir parce que nous avons énormément travaillé une stratégie agricole, car l'agriculture représente de l'économie et c'est la compétence du Grand Narbonne. Mais cela va bien au-delà. Quand on parle d'alimentation et de santé Xavier, nous sommes collègues, mais je t'entends dire qu'il y a de l'herbe partout, le domaine est abandonné... À l'époque avec Claudine VIBERT, qui travaillait pour la Chambre d'agriculture et qui était employée au Grand Narbonne à 90 % de son temps, et avec vous tous – certains sont encore présents aujourd'hui – on avait travaillé sur une véritable stratégie agricole, sur les friches, on avait fait un travail exceptionnel et on avait créé, elle aurait été la seule aujourd'hui, la première

pépinière agricole dans l'Aude. Il n'y en a pas beaucoup en France. Bien sûr, Xavier, que c'est un travail de longue haleine qui demande énormément de dynamisme et de passion – je ne dis pas que tu ne fais rien –, mais à un moment donné, c'est comme quand on réalise une Zone d'Activité, c'est quelque chose qui demande des années. Qu'on ne me dise pas quand on parle de projets alimentaires, de circuits courts qu'il manque du maraîchage de partout dans les villages. De nombreux collègues ici sont des élus et Maires de territoires ruraux et ont, chacun dans leur village, des marchés et ils fonctionnent très bien. On essaie de me rassurer. J'ai entendu que cela va être provisoire, mais savez-vous ce qu'était le Ribayrot ? 5 ha ! Vous en voulez des endroits squattés depuis des années ! Même la SAFER n'avait pas repéré le domaine du Ribayrot ! C'est un endroit exceptionnel – tu peux le dire, Xavier – des terres de maraîchage incroyables. C'est idéalement bien situé. C'est Claudine VIBERT qui l'a trouvé en travaillant ensuite avec la SAFER. On a mis des années à obtenir un permis, Monsieur le Président, parce qu'il a fallu travailler avec l'État, avec VNF, c'est un endroit qui est classé. Quand je dis idéalement bien situé, je suis sûre qu'ici il n'y a pas la moitié qui connaît ce domaine. C'est un projet extraordinaire. Il faut se battre pour ce projet ! De l'herbe, en voulez-vous ? Il y avait 10 m d'herbe et des ronces. C'était catastrophique. Un employé du Grand Narbonne a tout nettoyé. Il y a des serres, c'est l'endroit idéal pour une pépinière agricole et ce serait la seule de l'Aude. Je vous assure, Monsieur le Président et chers collègues, il faut se battre pour ce projet ! On ne peut pas bâtir des projets alimentaires et après dire : « *Il y a de l'herbe...* » On nettoie ! Nous avons des services au Grand Narbonne. Et qu'on se batte ! Tu as dit, Nicolas, pour les jeunes, mais ce n'était pas que pour les jeunes. C'était aussi pour des personnes en insertion. Oui, la terre est basse, mais c'est un métier magnifique et très complexe. Redonne-le-moi ! Je ne dis pas qu'il faut virer Xavier. Je fais du bénévolat, s'il le faut. Quand je vois ce que je faisais avec les équipes du Grand Narbonne pour l'agriculture... Xavier, nous sommes collègues, mais je t'assure, battez-vous plus que cela. Je sais que c'est compliqué, mais enfin n'abandonnons pas ce projet. Même si on dit que ce n'est que pour un an... Je suis désolée, si c'est pour un an, je suis rassurée, mais quand on croit à un projet, quand on travaille sur un projet, on ne dit pas on va le laisser un an en attendant de trouver une meilleure solution. Peut-être qu'il n'aboutira pas, mais je ne le crois pas. Par contre c'est sûr que si on commence à donner en commodat pour une année... Je n'ai rien contre ce monsieur, mais cela n'a plus rien à voir. Il y en a tellement de friches, qu'on lui donne autre chose ! Je le connais peut-être. Dans la famille OLMOS ils sont nombreux et ils sont super sympathiques. Le problème n'est pas là.

Monsieur le Président, continuons à porter ce projet surtout quand avec beaucoup de mal on a obtenu un permis de réhabiliter les bâtiments parce que sans les bâtiments, on ne trouvera pas de candidat. Vous savez, Monsieur le Président, que je porte ce projet dans mon cœur et que vous devriez tous, surtout les territoires ruraux, vous battre pour que le Ribayrot soit notre pépinière agricole, moi j'y crois et à un an, j'y crois moins. Merci, Monsieur le Président et chers collègues.

**Xavier BELART** : Magali, je ne peux pas te laisser parler comme cela. Premièrement, ce n'est pas parce que je suis arrivé que j'ai enterré l'espace test du Ribayrot, ne t'inquiète pas. Je n'ai pas cette pratique et ce n'est pas dans mes gènes. Force est de constater qu'il n'a pas marché. Tu y étais avant moi, l'espace test était là quand on est arrivé, il n'y avait pas de candidat ! Tu n'avais pas de candidat, Magali.

Je vais te remémorer l'histoire. Quand tu as décidé de faire un espace test, j'étais élu à la Ville de Narbonne et au développement durable. Avec la directrice du développement durable de l'époque, on est venu te faire des propositions pour des terres agricoles pour pouvoir installer des jeunes, faire de la réinsertion avec du tutorat par des agriculteurs pour apprendre. Tu me l'as balayé, tu ne t'en es pas occupée. Il s'agissait de terres derrière Saint-Victor sur lesquelles il y avait l'eau et tout ce qu'il fallait. Un jour, j'arrive à l'Agglomération et Jacques BASCOU me dit : « *Je pense que les terres de Saint-Victor, c'est fini, elles ne nous intéressent pas. On va faire l'acquisition d'un domaine* ». Qu'elle mouche vous a piqués d'aller acheter un domaine. Tu t'en rends compte, tu sais ce que c'est ? Le Grand Narbonne doit-il acheter un domaine pour installer des agriculteurs ? Ce n'est pas notre rôle. C'est le rôle de la Chambre d'agriculture, des Chambres consulaires. Nous sommes là pour apporter des compétences et des connaissances et nous, on t'apportait des terres. Je trouvais cette proposition juste. Si l'espace test avait bien démarré et s'il avait bien marché, à ce moment-là tu faisais l'acquisition d'un domaine et tu continuais. On y a mis l'argent qu'on a voulu dans le Ribayrot. On est à plus de 800 000 €. Il faut que le contribuable du Grand Narbonne le sache : des tracteurs, du matériel, des serres, des pompes pour arroser. Pour quoi faire ? Il n'y a personne, il n'y a pas de candidat. On a fait trois commissions, des personnes sont venues et ne se sont plus représentées. Tu viens me dire que j'ai enterré le projet ?

Je vais te dire autre chose, à Montpellier, ils ont un espace test de 8 ou 9 ans, sais-tu combien ils ont installé de maraîchers en 9 ans ? Un seul et c'est Montpellier ! L'espace test ne tourne même pas à un quart, il n'y a personne. Aujourd'hui, c'est compliqué. Même les jeunes en école, au lycée Martin Luther King, ont-ils envie d'aller travailler la terre ? Je me suis posé cette question. Je pense qu'on a trouvé une solution, personne ici n'a dit qu'on enterre l'espace test. Je sais que tu es venue me titiller sur le journal, il y a deux ans, en disant que c'était ton bébé. Ne t'inquiète pas, Magali. Oui, c'est ton bébé, mais, malheureusement, il ne marche pas encore. Je suis désolé, quand tu es responsable et qu'on te demande de prendre position, il faut la prendre ! Aujourd'hui, la seule solution que nous avons trouvée est qu'un agriculteur s'en occupe. On va mettre qui pour entretenir ces terres, un employé du Grand Narbonne ? Il faut un agriculteur en attendant que, peut-être, dans un an ou deux, on puisse continuer l'espace test.

**Magali VERGNES** : Ce n'est pas mon bébé parce que j'ai toujours travaillé en collectif et nous avons énormément et très bien travaillé ensemble. Le domaine du Quatorze est sur quelle commune ? Vois-tu tout ce qu'on a fait tous ensemble ? Rien ne m'appartient. Avec les élus, avec les services du Grand Narbonne, tu as été formidable donc je n'ai pas

de bébé. Par contre quand je porte des projets, je les porte avec beaucoup de conviction et beaucoup de passions, mais je travaille toujours dans l'intérêt général et en collectif. Sur le Quatorze, nous avons réalisé des choses incroyables aussi, tous ensemble et tu y étais donc ne dis pas que tu m'avais fait une proposition que j'ai rejetée. Au Quatorze, nous avons travaillé sur 20 ha pour le Grand Narbonne sur le territoire de la Ville et nous avons toujours travaillé en très bonne intelligence. Je ne le remets pas en cause, c'est une vérité. Là, je suis inquiète parce que si sur un an on donne à un propriétaire, il ne viendrait que pour un an et il partirait... Je ne vois pas son intérêt. Personnellement, je n'accepterais même pas.

**Xavier BELART** : Il faut entretenir les terres ! On est aux portes de la ville avec une friche. On a mis de l'argent, on a refait les serres, on a mis de l'irrigation, on a acheté du matériel, on a fait les clôtures et tout est en friche. Que fait-on ? Attend-on un candidat pour le travailler ? Allons-nous payer une entreprise pour nettoyer le terrain ?

**Magali VERGNES** : Veux-tu que j'aide en chercher ? Je t'aide, si tu veux. Je ne suis pas pour.

**M. LE PRESIDENT** : Les 14 ha qui avaient été votés à la Ville de Narbonne pour mise à disposition de l'Agglo et les 14 ha que l'Agglo a acceptés sont aujourd'hui en friche et la Directrice de patrimoine et nature est en train de nous monter un jardin urbain. Ce n'est pas un jardin familial, mais un jardin partagé avec des tuteurs qui viendront accompagner les personnes qui viendront travailler et vendre leurs produits.

**Magali VERGNES** : On l'avait travaillé, Monsieur le Président. Je ne l'avais pas refusé d'emblée, ce n'est pas vrai.

**M. LE PRESIDENT** : L'Agglomération a travaillé et continue à travailler avec la Chambre d'agriculture. La personne qui y était au moment où vous avez fait le Ribayrot a quitté l'Agglo et la Chambre d'agriculture et on vient de recruter quelqu'un – et M. le Directeur vous l'a précisé – qui a cette mission donc l'espace test sur ce domaine n'est pas arrêté, au contraire, il fait partie des missions en lien avec la Chambre d'agriculture. Si des candidats au niveau du test se présentent – et c'est ce que vient de vous dire Xavier – ils seront accompagnés par OLMOS pour leur montrer la pratique. Après, le Directeur arrivera à trouver un aménagement. Ce n'est pas abandonné, je vous l'assure, ce n'est pas la volonté.

**Magali VERGNES** : (*Intervention hors micro*) Je m'abstiendrai parce que j'espère que cela ne dure qu'un an.

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez la liberté du vote.

**Viviane THIVENT** : L'agriculteur est-il en bio ou il y aura utilisation de pesticides ?

**Xavier BELART** : Dans le cadre de l'appel à projets, on avait ciblé des personnes qui partiraient dans une démarche bio. Aujourd'hui les terres ne sont pas labellisées bio même si elles sont restées pendant de longues années en friche. Pour les labelliser, il faut un organisme. Aujourd'hui, même si on le donne à quelqu'un qui est dans la démarche raisonnée, on n'est pas dans un cadre bio.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

**Guillaume HERAS** : Juste une précision, il y a une notion de transmetteur c'est-à-dire que s'il y a des alternances ou des apprentis, le titulaire de l'année de fermage doit les accepter. L'accompagnement n'est pas fermé aux candidats durant l'année de fermage.

**M. LE PRESIDENT** : Le vote est ouvert.

Le Conseil approuve cette délibération par 53 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES - EUROPEENNES**

Rapporteur : Bernard DEVIC

### **23. Approbation de la candidature du Grand Narbonne à l'appel à manifestation d'intérêts au titre des Approches Territoriales Intégrées (ATI)**

**Bernard DEVIC** : Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de synthétiser au mieux le magma des politiques contractuelles entre l'État, la Région, l'Europe et bien sûr le Grand Narbonne. Aujourd'hui, nous avons à approuver la candidature du Grand Narbonne à travers un jargon européen en rappelant surtout que c'est la Région qui est gestionnaire de la partie majoritaire des fonds européens. Il faut donc se mettre d'accord avec la Région qui représente l'autorité de gestion du programme régional au niveau des gestions européennes sur un programme établi et auquel nous devons, en principe, correspondre. Je rappelle que la Région Occitanie a mis en avant des objectifs notamment favoriser un nouveau modèle de développement et surtout – et c'est là-dessus qu'il nous faut nous battre et travailler – promouvoir un rééquilibrage territorial.

Il y a 5 priorités. Je vais m'arrêter sur la cinquième qui est tout simplement le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités. Je pense que tous les élus du Conseil Communautaire seront d'accord avec cette priorité. Là-dedans, dans ce jargon compliqué, on trouve ce qu'on appelle les Approches Territoriales Intégrées (ATI) que nous mettons en place et j'en profite pour remercier les services du Grand Narbonne qui, tout cet été, malgré la chaleur, ont travaillé pour mettre en place cette ATI. Cette ATI a

déjà été proposée aux services de la Région et elle permet de garantir les financements européens. Je ne le répéterai jamais assez, toujours en accord avec les services de la Région. Mais cet accord avec les services de la Région passe aussi à travers un contrat CTO (Contrat Territorial d'Occitanie). En clair, c'est la même chose qu'un CRTE, mais mis à la sauce du texte et des ambitions du Conseil régional. Nous avons beaucoup travaillé avec eux donc il nous faut maintenant nous mettre d'accord avec les services de la Région. Je rappelle que seuls les territoires qui ont un CTO signé avec la Région pourront avoir la labellisation de cette fameuse ATI. Cette ATI intègre un volet urbain et un volet rural se déclinant à partir de 5 actions que vous pouvez retrouver dans les textes produits. Je souligne enfin que le Grand Narbonne sera le chef de file de la démarche ATI pour ce territoire.

Pour information, le 17 octobre, un certain nombre d'élus seront invités à participer aux réunions avec les services et les élus de la Région. Aujourd'hui, je vous demande d'approuver la candidature du Grand Narbonne à l'appel à manifestations d'intérêt au titre de cette ATI et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

#### **M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

**Jean-François DARAUD** : La Région Occitanie est l'autorité de gestion du programme régionale FEDER et FSE, comme l'a dit avec beaucoup de talent notre ami, M. DEVIC. Ainsi la mise en œuvre d'une ATI vise à garantir l'accès au financement européen FEDER afin de promouvoir un rééquilibrage territorial avec les zones rurales, en réduisant les disparités. Ce qui m'intéresse dans cette délibération, c'est l'ATI concernant la lutte contre la désertification médicale. Je pense qu'il est primordial de mobiliser les financements européens sur ce problème récurrent, car il y a urgence. La désertification médicale est un phénomène en constante augmentation depuis ces dernières années. L'accès aux soins est devenu quasi impossible pour plusieurs millions de Français, et ce avant même la crise sanitaire liée au Covid. L'accès aux services d'urgence s'est, lui aussi, détérioré : fermetures d'établissements ruraux au profit des structures hospitalières concentrées dans les grandes villes. Le manque de médecins en ruralité, le non-remplacement des départs à la retraite ou encore des délais d'attente ou des distances d'accès jugées trop longues, il s'agit d'une multitude de situations auxquelles il faut trouver des solutions, car il y a urgence. Je vais peut-être vous surprendre et faire plaisir à certains de mes collègues, je vais vous citer une dame pour laquelle j'ai beaucoup de respect et d'admiration comme les personnes qui siègent dans cette noble Assemblée. Je vais vous citer ce qu'a écrit Hélène SANDRAGNE et qui est paru dans *L'indépendant* et dans *La Dépêche* du 6 juillet 2022.

Hélène SANDRAGNE, la Présidente du Département de l'Aude, dans un courrier adressé à la Première ministre Élisabeth BORNE, appelle le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour répondre à l'intensité extrême du phénomène de désertification.

Un cri d'alarme consacré à notre sujet de santé, la désertification médicale et l'extrême raréfaction des généralistes. La préoccupation agite l'Aude depuis des années, mais aujourd'hui, selon Hélène SANDRAGNE, elle atteint le point extrême du supportable. Il y a de l'impuissance et de la détresse pour les Maires, une urgence à laquelle ne peuvent, selon elle, répondre ni la fin du numerus clausus ni le lancement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Tout cela ne fonctionnera à plein régime que dans quelques années. Des mesures fortes et immédiates, le nouveau ministre de la Santé doit s'emparer du sujet.

Je propose d'utiliser ces fonds européens pour : augmenter le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires et de les doter de moyens pour traiter les petites urgences ; mettre en place des permanences de soin dans les villages ; mettre en place des centres de médecine digitale grâce à une cabine de téléconsultation qui relie les habitants à des médecins de secteur ; subventionner par les collectivités une partie des études des futurs médecins généralistes qui, en échange, leur devraient un certain nombre d'années de pratique en fonction de la somme accordée. Par contre, je suis contre la proposition d'Emmanuel MACRON de l'ajout d'une quatrième année d'internat de médecine générale réalisée dans les zones sous dotées. Le proposer, oui, sous certaines conditions : statut, rémunération, logement, garantir l'encadrement, mais ne pas l'imposer.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Bernard DEVIC** : Si je peux répondre à M. le conseiller DARAUD, je tiens à vous dire qu'à la page 42 du projet qui est là, il est prévu – et cela a été accepté par nos interlocuteurs de la Région et cela va être officialisé dans quelques jours – la lutte contre la désertification médicale. Il y a 60 lignes que je ne vais pas lire où il est dit par exemple : « La création d'une Maison de santé pluri professionnelle dans les quartiers Bourg ou Cité, centre de Narbonne est en réflexion ». Et tout ce qu'on a dit tout à l'heure au sujet de la santé dans l'ordre du jour pourra être repris et désormais financé par des fonds européens sous l'égide, je le rappelle, de l'accord avec la Région. Je tiens à insister sur le fait que c'est la Région qui va être le pilote essentiel. Nous avons travaillé beaucoup cet été et cela va être formalisé à partir du 17 octobre.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Didier MOULY

## 24. **Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2021, par la SEM ALENIS**

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez chacun, en annexe de la délibération, le rapport. Je ne vais pas lire la délibération en l'absence de Michel PY qui est excusé. Y a-t-il des questions auxquelles Didier ALDERT ou Mme la Directrice des finances peuvent répondre ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 25. **Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités Le Castellas à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2021, par la SEM ALENIS**

**M. LE PRESIDENT** : Idem. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 26. **Convention publique d'aménagement de la ZAC Pôle Santé à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte rendu Financier Annuel au 31/12/2021**

**M. LE PRESIDENT** : Idem. Y a-t-il des interventions ?

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Le compte rendu financier du Pôle Santé présenté par ALENIS est très intéressant dans la mesure où il rappelle un des principaux objectifs et enjeux de l'Agglomération qui est, je cite : « *Insuffler une dynamique à l'économie et à l'emploi par la création de l'extension de nouvelles Zones d'Activités sur son territoire* ». À ce titre, la création du Pôle Santé apparaît être effectivement une opération d'aménagement majeure à l'échelle du territoire dont les intérêts sont multiples : assurer l'évolution d'un besoin médical dans le Narbonnais ; permettre la relocalisation de la polyclinique, c'est fait ; créer un secteur entièrement dédié à la santé ; lutter contre la raréfaction médicale ; faire de ce site une vitrine de l'entrée de l'Agglomération, à mettre en parallèle avec la délibération sur l'aire de grand passage ; permettre la création de nombreux emplois, de ressources nouvelles et permettre à terme de relier ce Pôle Santé à la future gare LGV de la ligne Montpellier-Perpignan. Je ne fais que citer le rapport d'ALENIS.

Pourtant, Monsieur le Président, dès le début de l'été, le 7 juillet exactement, nous avons eu la surprise – on en a eu d'autres depuis – d'apprendre que vous souhaitiez en quelque



sorte mettre un terme à ce Pôle Santé puisque vous avez demandé à M. JANSANA de modifier son Plan Local d'Urbanisme pour qu'il permette à d'autres entreprises que celles dédiées à la santé de s'installer dans cette Zone économique. Vous lui avez même indiqué que vous auriez souhaité débaptiser ce pôle. Je voudrais savoir aujourd'hui ce qu'il en est, avez-vous changé d'avis ?

**Didier ALDEBERT** : Je peux vous répondre par rapport au rapport que vous lisez. Effectivement, vous reprenez le résumé de ce qui était la concession en 2016. Aujourd'hui, la société ALENIS travaille – on s'en est expliqué avec le Maire de Montredon et on en discute assez souvent – sur l'évolution de cette Zone. Depuis 2016, la volonté d'en faire une zone spécialisée dans le médical a fait de notre part une forte recherche de sociétés médicales qui seraient intéressées pour venir. Il y en a quelques-unes. Des terrains ont été vendus cette semaine avec notamment l'accord de la Commission d'attribution et l'accord de M. le Maire de Montredon-des-Corbières à des sociétés qui sont directement ou indirectement liées au médical. Je pense notamment à des sociétés qui fournissent de l'oxygène, à des prospects qui travaillent sur de hautes technologies sur la chirurgie dentaire. Effectivement, nous ne sommes pas sur du médical premier, mais cette zone de hautes technologies ouvre aujourd'hui le panel à des entreprises qui peuvent répondre directement ou indirectement à du médical. Quoi qu'il en soit, sachez que le travail de la société ALENIS aujourd'hui n'a pas bougé d'un iota sur la volonté de tirer vers le haut les technologies qui peuvent venir sur le Pôle Santé ou sur un futur techno pôle, pourquoi pas, ou sur un éco parc, pourquoi pas.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Ce n'est pas vraiment la question que j'ai posée. C'est surtout la question au Président de l'Agglomération. Vous faites bien de venir à son secours, Monsieur ALDEBERT, mais je ne mets pas en cause le travail effectué par ALENIS. La seule chose que je voudrais dire : comment voulez-vous faire venir des entreprises médicales si le message qui est envoyé déjà à l'hôpital public du Grand Narbonne, la polyclinique... Si vous voulez que l'Agglomération investisse pour faire venir des bus, c'est hors de question. Comment voulez-vous que les autres entreprises aient envie de s'installer dans cette zone médicale si le message donné est de ne pas compter sur le service public de transport et qu'elles devront se les payer ? Entre autres.

Je voudrais savoir si M. le Président de l'Agglomération a changé de point de vue sur ce Pôle Santé ou s'il comptait le débaptiser.

**M. LE PRESIDENT** : Je pense que vous voulez faire de la politique et nous sommes dans une Communauté d'Agglomération.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je fais de la politique dans le sens propre du terme, la politique étant la gestion de la cité. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Vous faites de la politique politicienne...

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : C'est vous qui en faites !

**M. LE PRESIDENT** : Comme d'habitude d'ailleurs puisque vous êtes représentant d'un parti à la Ville de Narbonne. Madame THIVENT, c'est une réalité. Vous le voyez dans sa façon de parler et peu importe la réponse du Président d'ALENIS, il ne cherche qu'à m'attaquer. C'est son problème. Je ne sais pas, il doit avoir une poupée avec des épingles... Je vais lui répondre, mais il fait de la politique, Madame. Vous en faites aussi de votre côté de la politique, mais il fait de la politique politicienne. C'est son goût et il s'énerve quand je ne le regarde pas ou quand je ne lui réponds pas. Alors, parce que c'est vous qui me le demandez, je vais lui répondre, sinon je n'aurais pas répondu.

Il invente des idées que j'aurais, un comportement que j'aurais. Il rigole à gorge déployée au Conseil municipal, vous l'avez vu, sur des sujets qui n'ont rien à voir avec la choucroute. C'est sa façon de faire. Je vais dire à l'ensemble du Conseil Communautaire, aux Maires des communes, que je ne suis que votre égal, je suis le Maire de ma commune. En tant que Maire d'une commune, je ne peux pas dire au Maire d'une commune quoi que ce soit qui aille à l'encontre de ce qu'il souhaite. Je crois que vous avez posé une question au regard de ce rapport et M. ALDEBERT vous a répondu en disant que vous voulez que ce soit tout ce qui est santé. Première erreur, Monsieur SAINTE-CLUQUE, ce n'est pas un hôpital public du Grand Narbonne, c'est une clinique privée. Il n'y a qu'un hôpital public et c'est celui qui dépend de l'État et du ministère de la Santé, il n'y en a qu'un à Narbonne et il se trouve en centre-ville et dont je suis fier d'être le Maire. Le Maire de Port-la-Nouvelle a un hôpital public. Là, il s'agit d'une clinique privée et ce sont des hommes d'affaires qui ne sont pas du tout dans la médecine qui gèrent une entreprise privée. Vous direz tout ce que vous voulez, allez sur Internet chercher le Groupe ELSAN et on verra vos résultats. Arrêtez de me prêter des intentions que je n'ai pas. Le Maire de Montredon est un élu. Il a peut-être aujourd'hui sur sa commune la volonté de modifier son PLU, c'est son problème. Je n'ai rien à demander au Maire de Montredon. Il fait ce qu'il veut de son PLU. Ne faites pas penser aux autres élus que j'ai une ingérence dans leurs communes. Je ne suis intervenu auprès d'aucun Maire pour un permis de construire qui aurait été refusé, pour un permis de construire qui va être autorisé, pour une modification du PLU ou autre. Jamais en 2 ans et ce n'est pas aujourd'hui que je vais commencer. Quand je dis que vous faites de la politique politicienne, je fais référence à votre acharnement à me faire dire des choses que je ne pense même pas. Voilà ma réponse, Madame THIVENT, à votre collègue à la Ville de Narbonne.

**Didier ALDEBERT** : Nicolas, je voudrais d'abord répondre à ton intervention. Je ne viens au secours de personne quand j'interviens, tu me connais assez. Un, quand je réponds à ta question c'est parce que tu interpelles ALENIS en disant je lis le rapport d'ALENIS donc je donnais des précisions, qu'on soit bien d'accord. Je suis assez grand et je ne viens au

secours de personne par contre si on a présenté rapidement ces délibérations, j'en profite pour parler d'ALENIS.

C'est un dossier, Mesdames et Messieurs, sur lequel le Grand Narbonne et toutes les communes se dotent d'une Zone d'Activité de haute technologie et qui va être regardée de tout le bassin méditerranéen. Cette Zone, Mesdames et Messieurs, a été votée pour un budget de 19 800 000 € presque 20 000 000 €, en 2016 et va se terminer en 2031. Cette Zone va être la vitrine du Grand Narbonne et les 20 M€ – il est vrai qu'il faut être « chirurgicalement » dans le dossier – représentent 10 M€ de participation du Grand Narbonne et 10 M€ de l'aménageur qui a une obligation de résultat. Si vous entrez dans cette délibération, vous lirez qu'en 2021 l'aménageur n'a même pas demandé les avances pour continuer les travaux et en 2022 ce sera le cas, on ne va pas demander les avances pour faire les travaux. Quand vous passez sur la Zone de Montredon – et je termine là même si ce sujet me tient à cœur – vous regarderez la qualité de l'aménagement de cette Zone et le côté esthétique que vous voyez avec les gabions de pierres c'est tout simplement un gros travail hautement d'ingénierie pour retenir l'eau des trois bassins versants. On a pu sortir cette Zone parce que justement les ingénieurs d'ALENIS ont travaillé là-dessus pour répondre au bassin versant de l'eau. Voilà ce que je voulais dire, mon cher Nicolas. Et, en plus, on répond aux besoins écologiques et environnementaux du secteur.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

*(Départ d'Yves PENET et de Jean-Marc JANSANA.)*

## **27. Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un parking, rue Becquerel dans la zone d'activités de La Coupe à Narbonne**

**M. LE PRESIDENT** : Cette parcelle est vendue par VINCI Autoroutes pour permettre à l'Agglomération de réaliser un parking étant donné que des voitures stationnent sur le trottoir. On veut accompagner ce stationnement en prévoyant un parking. Je vous propose d'autoriser l'Agglo à acheter ce terrain pour aménager un parking. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Jean-Michel ALVAREZ

### **28. Immobilier d'entreprise - Règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise**

**Jean-Michel ALVAREZ** : Merci, Monsieur le Président. L'immobilier d'entreprise est un outil important dans l'attractivité du territoire et on va s'en doter ce soir en acceptant un règlement d'immobilier d'entreprise. Les collectivités territoriales qui sont la Région et l'Agglomération peuvent accorder des subventions aux entreprises dans le cadre de l'immobilier d'entreprise. Il est proposé d'approuver ce règlement d'attribution. Je vais vous présenter rapidement les grandes lignes de ce règlement.

Tout d'abord quelles seront les entreprises ciblées : seules les entreprises qui auront un projet de construction dans les 37 communes seront éligibles ; les petites et moyennes entreprises de moins de 5 000 salariés ; les associations avec agrément EI (Entreprise d'Insertion) et EA (Entreprise Adaptée) ; les SCI sous certaines conditions ; dans le secteur agroalimentaire et viticole, les entreprises dont l'activité principale porte sur la transformation, le stockage ou le conditionnement et la commercialisation de produits agricoles. Seront exclues : les entreprises agricoles secteur primaire (CUMA, SCI) sauf celles qui répondent au critère précédent ; les services financiers et les professions libérales, les banques, assurances, société de commerce, sauf en milieu rural, de moins de 3 000 habitants.

S'agissant des conditions : l'entreprise doit être à jour de toutes cotisations et doit établir une déclaration mentionnant la liste des aides qu'elle perçoit ; elle doit déposer un dossier à la Région et à l'Agglomération au même moment avant de démarrer les travaux.

Les opérations éligibles : les achats de terrains dans la limite de 10 % ; la construction, les extensions, réhabilitations ou modernisations y compris les honoraires liés à la conduite du projet.

Le budget annuel sera de 250 000 € et l'aide sera limitée à 50 000 € par entreprise. Il faut savoir que le dossier que nous allons voter est calqué sur l'immobilier d'entreprise de la Région ce qui va permettre d'avoir un effet de levier. Si une entreprise perçoit 50 000 € du Grand Narbonne, elle peut prétendre à 75 000 € de la Région ce qui fait un total de 125 000 € de subvention.

Les engagements de l'entreprise : elle doit s'engager à maintenir les emplois pendant une durée de 3 à 5 ans en fonction de la taille de l'entreprise. Elle dépose un dossier à l'Agglomération et à la Région en même temps, l'Agglo va instruire le dossier avec d'abord

un comité de techniciens et d'élus pour étudier le dossier et donner un avis et c'est seulement ensuite, en Bureau communautaire, que sera votée la subvention.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

**Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Merci. À la lecture de cette délibération, il apparaît que ce dispositif d'aide aux entreprises est finalement ouvert à pratiquement toutes les entreprises de moins de 5 000 salariés et, à titre exceptionnel, celles de plus de 5 000 salariés, si le projet est structurant pour le Grand Narbonne. Je vous ferais remarquer au passage – comme l'a d'ailleurs fait *L'Indépendant* hier et je ne sais pas si c'était volontairement ou involontairement – que nous avons une entreprise aussi sur le Narbonnais de près de 300 salariés qui fait 20 M€ de chiffre d'affaires et qui reçoit chaque année 363 000 visiteurs et que vous faites partir de Narbonne, Monsieur le Président – c'est mon acharnement, effectivement – par votre manque de discernement et votre aveuglement.

Vous fanfaronnez fortement sur le soutien de l'Agglomération du Grand Narbonne aux entreprises sans d'ailleurs indiquer quelle sera l'enveloppe globale exacte consacrée à cette aide par l'Agglomération sur l'année budgétaire et, dans le même temps, vous faites fuir une entreprise qui fait venir le plus de touristes sur le territoire du Grand Narbonne dont le départ dans 4 ou 5 ans aura des conséquences considérables sur le chiffre d'affaires de nos commerces surtout, bien entendu, hors période estivale. Il suffit pour s'en convaincre de voir actuellement tous les Espagnols présents sur le Narbonnais et qui viennent avant toute chose pour les Grands Buffets.

Je sais bien qu'il y a une petite musique qui circule dans vos rangs selon laquelle M. PRIVAT voudrait en fait vendre son fonds de commerce, qu'il aurait utilisé le prétexte du manque de considération que vous avez à l'égard de son établissement notamment en n'effectuant pas les travaux minimum requis pour que sa clientèle puisse être satisfaite, pour faire part de son départ. Cette petite musique, diffusée insidieusement, est bien entendu mensongère et vise à vous disculper. Je ne rappellerai pas tout ce qu'il y a à dire sur ce dossier parce que le mieux placé pour rétablir la vérité, c'est le principal intéressé, M. PRIVAT et je pense qu'il ne s'en privera pas. Mais je ne peux quand même pas m'empêcher de vous informer, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, qu'alors que l'avant-veille M. PRIVAT a reçu un courrier de l'Agglomération lui indiquant qu'il fallait œuvrer dans un souci d'apaisement, le surlendemain il a reçu une assignation en référé devant le tribunal judiciaire de Narbonne, établi au nom de l'Agglomération. Alors, oui, je voterai favorablement pour ce dossier, mais je devais vous faire part du parallèle avec le départ des Grands Buffets.

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et Messieurs les conseillers, le Grand Narbonne est accusé d'avoir occasionné un trouble dans la laverie des Grands Buffets. Le Grand Narbonne a fait une déclaration de sinistre à sa compagnie d'assurance – ce que n'a pas

fait la société Les Grands Buffets – afin d'éventuellement remédier, si cela provient du Grand Narbonne, à un trouble qui serait occasionné par le bâti. Il est demandé au juge des référés du tribunal judiciaire la désignation d'un expert technicien pour qu'il comprenne d'où viennent les fuites d'eau dont Les Grands Buffets se plaignent et afin, éventuellement, de désigner le responsable le Grand Narbonne ou le locataire commercial. On attend la désignation de cet expert. Il n'y a aucune volonté d'animosité vis-à-vis de cette société. Le bail arrive à expiration le 31 décembre 2022 et il sera renouvelé automatiquement puisque personne ne l'a dénoncé ni le bailleur ni le preneur pour une durée indéterminée selon la loi sur les baux commerciaux.

En parallèle, je voudrais vous rassurer – l'Adjoint à la culture a quitté pour des raisons familiales notre Assemblée communautaire, mais le Premier Adjoint à la Ville de Narbonne pourrait répondre, si vous le souhaitez – l'État et l'Agence Départementale de Tourisme, présidée par Didier ALDEBERT, comptabilisent sur la place de l'Hôtel de Ville, hors habitants, 1 300 000 visiteurs par an. Dans la cathédrale Saint-Juste, hors cérémonies, il est comptabilisé 680 000 visiteurs par an. Le politicien qui vient de prendre la parole vous dit qu'à lui seul, le propriétaire des Grands Buffets, fait l'animation commerciale de la Ville de Narbonne. Il ne fait pas non plus l'animation de l'Espace de Liberté qui comptabilise, selon le chiffre donné par le propriétaire du restaurant, 700 000 entrées par an (le parc aquatique, la patinoire et le bowling). Ce quotidien visé par le politicien vous dit que cet été il y a eu une fréquentation touristique et donne les chiffres que l'Espace de Liberté a donnés sur sa fréquentation à la patinoire, au bowling – jamais on n'a atteint ces chiffres, mêmes en 2019 – et au parc aquatique sur lequel nous avons une légère baisse, au lieu de 23 000, nous sommes à 21 000.

Ne vous laissez pas bernier par ceux qui font de la politique au Grand Narbonne et qui ne travaillent pas dans l'intérêt général par leurs propos toujours dans l'agressivité et dans la provocation. Restez avec recul et dans l'objectivité. Vous comprenez parfaitement que vos collègues qui aujourd'hui siègent en Bureau Communautaire ne sont pas là pour tuer une entreprise, ils sont là pour l'accompagner. Sachez qu'un propriétaire d'un local commercial a, entre ses mains, une valeur économique. Dans ce fonds de commerce, il y a un élément essentiel, c'est le bail commercial. Aujourd'hui, il est établi sur un prix défiant toute concurrence, à un prix minime au regard de la surface exploitée, du nombre de clients, de la qualité du lieu où il est implanté et du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise. Ce fonds de commerce est « cédable » c'est-à-dire que le propriétaire du fonds peut présenter un successeur sans que le Grand Narbonne puisse dire quoi que ce soit. Cela a une valeur économique. Ce bail a une exclusivité, une spécialisation, c'est le métier de bouche (restauration et consommation de liquides). Ce qui fait qu'aujourd'hui les 350 000 autres personnes qui fréquentent l'Espace de Liberté (le parc aquatique, la patinoire, le bowling) ne peuvent pas consommer quoi que ce soit et ne peuvent pas aller manger après avoir fait des lignes d'eau, après avoir passé une journée en famille au parc aquatique, même pas mettre un distributeur de glaces à disposition. Après une partie de bowling, dans un espace public, ils vont dans un espace privé puisque le bowling est aussi

un bail commercial concédé à M. PRIVAT. Je ne le regrette pas et je ne lui en veux absolument pas, mais s'attaquer au Grand Narbonne pour aller chercher, il y a quelque temps en arrière, 22 ha... Ce n'est pas le Grand Narbonne qui peut le lui offrir. Nous avons de la disponibilité – Didier ALDEBERT peut vous le préciser – sur nos différentes Zones d'Activités, mais nous n'avons pas 15 ou 22 ha de disponibles d'un seul tenant.

Les Grands Buffets est une belle entreprise et je peux dire que nous en sommes fiers, mais en quoi le parking public est en mauvais état ou n'est pas agréable pour le stationnement ; en quoi il est accidentogène aujourd'hui plus qu'hier ou avant-hier ; en quoi le Grand Narbonne doit assurer un suivi sur l'espace public plus destiné et spécialisé pour Les Grands Buffets alors qu'il sert aussi à tous ceux qui vont sur l'Espace de Liberté. Soyons fiers de l'Espace de Liberté et soyez fiers de la délibération que vous avez votée au mois de juin 2022 sur l'investissement de 12 M€ en 4 ans pour l'ensemble de l'Espace de Liberté : le changement des machineries de la patinoire parce qu'elles n'étaient plus aux normes ; la réfection de la machinerie des deux bassins d'eau en piscine, plus d'autres travaux qui font l'objet aujourd'hui d'une consultation auprès d'un bureau d'études spécialisé pour programmer les travaux. Il y a de l'étanchéité, de la lutte contre la déperdition énergétique, de l'accessibilité, il y a un partage des flux que ce soit l'eau, l'électricité, le gaz ou les piétons au sein de l'Espace de Liberté. Le programme est là pour dire par quoi on va commencer puis continuer pour que l'Espace de Liberté, dont Les Grands Buffets, puisse continuer à travailler. Les Vice-Présidents concernés (au moins trois) par l'Espace de Liberté dans sa globalité et le Bureau Communautaire sont aux côtés de l'Espace de Liberté, aux côtés de son locataire commercial Les Grands Buffets et rien n'est fait par l'Agglomération à l'encontre de ce locataire commercial. S'il veut dupliquer son établissement, c'est son droit, personne ne peut lui reprocher. Il a tenté à Montpellier et c'était un échec, mais il peut le faire dans une autre ville sur notre territoire ou en dehors du territoire du Grand Narbonne. À côté, il n'y a rien qui aujourd'hui, dans la relation du Grand Narbonne, de ses Vice-Présidents et de son administration, préjudicie aux Grands Buffets.

Enfin, je voudrais vous dire que la plupart des élus ont été élus avant moi, soit dans leur commune, soit au Grand Narbonne. Vous savez tous que cela fonctionne avec les salariés au sein de l'Espace de Liberté et je ne vous parle pas des maîtres-nageurs, je vous parle de la partie technique. Il y a un service technique à l'intérieur des Grands Buffets composé de maçons, électriciens, plombiers, etc., et qui tous les jours travaillent sur l'Espace de Liberté puisqu'il y a une telle fréquentation qu'il s'abîme, il s'use, il se casse. Ils travaillent pour l'ensemble du bâtiment, dont le locataire commercial. Puis, nous avons des prestataires, des entreprises liées conventionnellement avec le Grand Narbonne à l'occasion des marchés publics – gérés par Henri MARTIN – pour la maintenance de tout de ce qui est électrique et climatisation. Il n'y a pas une volonté d'un des membres du Bureau Communautaire ou du Grand Narbonne ou du Président du Grand Narbonne d'aller fermer la climatisation à certaines heures pour nuire aux Grands

Buffets. Il y a un rapport technique, il y a des relations techniques et des techniciens qui œuvrent sur l'Espace de Liberté.

Sur tout ce que dit M. Louis PRIVAT mettez-y un bémol et sachez que la relation, par l'intermédiaire de sa société, avec l'Agglomération ne se fait pas en tête-à-tête avec le Président de l'Agglomération, pas du tout, mais se fait avec soit les Vice-Présidents en charge de l'Espace de Liberté, soit avec les techniciens sous la direction du Directeur Général Adjoint. En aucun cas, je ne suis pas là pour aller toucher à la climatisation, toucher à l'eau qui descend d'un avaloir de toiture bouché par des feuilles et qui est à la charge de l'entretien du preneur. Je ne suis pas là pour m'occuper du monte-personnes qui est utilisé comme monte-charge par les Grands Buffets.

Je voudrais que vous compreniez qu'il n'y a rien de personnel de ma part vis-à-vis d'un chef d'entreprise. Vous savez que nous le côtoyons à la Ville de Narbonne, il est cogérant de la COMPAGNIE IMMOBILIERE et régulièrement, à la direction de l'urbanisme, on travaille avec lui sur les promotions immobilières qu'il réalise, les investissements immobiliers qu'il fait. D'ailleurs il le fait de la Côte Vermeille jusqu'à la côte Varoise, sans avoir besoin de moi donc ne croyez pas que les relations sont rompues, pas du tout. On continue à travailler, l'Agglomération avec Les Grands Buffets, la Ville avec la COMPAGNIE IMMOBILIERE sans aucune animosité ni aucune personnalisation. Alors pourquoi m'en veut-il encore ce matin à travers la presse ? Très certainement parce que s'il dit que son bailleur (terme générique) le Grand Narbonne (terme général) cela ne fait pas le *buzz* depuis le 29 juillet, cela ne fait pas de la communication puisqu'il est accompagné – vous l'avez vu, je n'invente rien, c'est écrit dans *L'Indépendant* – par une société de communication et de relation avec la presse. Cette société a dû se lancer dans une possibilité de faire le *buzz* en m'attaquant personnellement. Je n'ai pas répondu à toutes ces attaques et comme l'a dit le politicien effectivement l'avocat du Grand Narbonne a écrit à l'avocat des Grands Buffets pour répondre aux six points développés par Les Grands Buffets en ajoutant une phrase à la fin qui a été reprise par M. Julien MARION, le nouveau directeur en chef de *L'Indépendant* à Narbonne, affirmant que j'étais prêt à tout mettre au fond de la poche, toutes les insultes qui avaient été prononcées sur moi avec le mouchoir dessus, car je privilégie l'intérêt général à l'intérêt personnel. Soyez assurés, chers collègues, que je ne ferai rien contre M. PRIVAT, au contraire l'Agglomération accompagnera ce chef d'entreprise, s'il veut bien qu'on le rencontre. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité



## 29. **Présentation du Bilan d'activité de la société ALENIS pour la délégation de Service Public du Parc des Expositions – Année 2021**

**Jean-Michel ALVAREZ** : Dans cette délibération, il s'agit de présenter le rapport d'activité de la société ALENIS, délégataire de la DSP du Parc des Expositions, pour l'année 2021. Cette année a été impactée en presque totalité par la crise sanitaire, seules deux manifestations ont pu s'y dérouler : le Salon du camping-car et ensuite une réunion du SMDA. Le Parc des Expositions a été utilisé comme centre de vaccination où on a réalisé environ 120 000 injections.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 445 532 € et le montant des produits pour la période concernée s'élève à 449 911 €, laissant un excédent d'un peu plus de 4 000 €. S'agissant du détail des montants des produits : 46 656 € pour les deux manifestations ; 128 808 € pour la refacturation des charges dues au centre de vaccination ; 1 254 € pour une reprise de provisions de créances ; 170 000 € de subvention du Grand Narbonne ; un produit exceptionnel de 4 882 € et enfin un transfert de charges d'exploitation, c'est la société ALENIS qui est allée chercher les subventions au niveau de l'État pour un montant de 72 449 € et 35 860 € qui ont permis d'avoir un exercice équilibré, voire légèrement excédentaire.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

Le Conseil prend acte

## **NOUVELLES TECHNOLOGIES ET SCHÉMA NUMÉRIQUE**

Rapporteur : André-Luc MONTAGNIER

## 30. **Convention de prestations de services mutualisés relatives au déploiement d'une solution harmonisée d'interface web**

**André-Luc MONTAGNIER** : Le site Internet actuel du Grand Narbonne a été mis en ligne en 2011. Afin de répondre aux nouveaux usages, il a été en effet décidé de le refondre. En faisant l'état des lieux des sites Internet des 37 communes, il a été notamment constaté que trois communes n'avaient pas du tout de site et que les sites de certaines autres étaient également vieillissants. À partir de ce constat, un courrier a été envoyé aux 37 Maires, en février 2021, leur proposant une rencontre pour échanger sur ce thème. Une dizaine de rendez-vous ont eu lieu dans les communes entre mars 2021 et septembre 2021, le sujet a été également évoqué en Conférence des Maires en septembre 2021 et en COTEC des DGS. C'est ainsi que l'idée d'une usine à sites Internet s'est confirmée. Le principe d'une usine à site, malgré le nom complexe, est relativement

simple. Il s'agit d'une plate-forme unique sur laquelle cohabitent plusieurs sites Internet de façon autonome, chacun restant maître de ses contenus. Ce système présente plusieurs avantages : le développement de fonctionnalités n'est payé qu'une fois et ensuite dupliqué à tous les sites qui veulent l'utiliser ; des contenus peuvent être échangés entre les sites de l'usine. Par exemple le Grand Narbonne organise un guichet de l'habitat dans une commune faisant partie de l'usine à sites, lorsque le Grand Narbonne publie sur son site, il envoie la publication à la commune. La réciprocité communes vers Grand Narbonne et communes entre elles fonctionne également.

Les coûts de développement de la plate-forme technique sont pris en charge par le Grand Narbonne, le reste à charge pour la création du site de chaque commune est minime et transparent. Pour réaliser ce projet et établir un cahier des charges répondant aux demandes du Grand Narbonne et des communes un AMO a été désigné en novembre 2021. Le marché a été notifié en juin 2021 et la première réunion de travail avec les communes, le Grand Narbonne et le prestataire retenu a eu lieu début juillet. L'objectif vise une mise en ligne fin d'année 2022 début 2023. Les communes qui participent à ce jour sont : Bize-Minervois, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Montredon-des-Corbières, Moussan, Portel-des-Corbières et Saint Nazaire d'Aude. L'objet de cette délibération est une convention liant le Grand Narbonne aux communes participantes. Elle établit les droits et devoirs de chacun. Une précision importante, si certaines communes étaient intéressées pour rejoindre le dispositif, cela est tout à fait possible, et ce à tout moment. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS**

### **TRANSPORTS ET INTERMODALITÉ**

Rapporteur : Henri MARTIN

#### **31. Rapport annuel 2021 DSP Citibus – Déléataire Keolis**

**Henri MARTIN** : Merci, Monsieur le Président. Concernant le rapport 2021 de la DSP Citibus, je vous demanderai tout simplement d'en prendre acte. Je vous rappelle que les représentants de la société sont venus exposer le bilan 2021 qui a été joint à votre convocation annuelle et qu'après les échanges traditionnels qui peuvent avoir lieu en commission, aucun point particulier n'a soulevé d'interrogation ou d'objection outre les débats qui se sont instaurés d'une manière tout à fait traditionnelle et classique.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport annuel, sauf si vous avez des questions auxquelles je m'efforcerai de répondre.

**Viviane THIVENT** : J'ai deux questions. Je vois que M. MARTIN rapporte cette délibération donc ma première question est : qui remplace M. JANSANA qui a démissionné de son poste de Vice-Président ? Est-ce vous ? Deuxièmement, il s'agit plus de faire remonter des questionnements notamment des commerçants du centre-ville de Narbonne qui s'inquiètent de la réfection du parking du Théâtre qui va empêcher les voitures de se garer précisément là et de prendre la citadine pour rejoindre le centre-ville, notamment pendant les périodes de Noël. Ma question est : est-il possible pendant un court moment de changer le parcours de la citadine pour aller jusqu'au Parc des Expositions de façon à régler momentanément le problème le temps des travaux ?

**Henri MARTIN** : Je laisse répondre les techniciens et le Maire de Narbonne pour ce qui est des transports. Je ne suis pas le remplaçant de M. JANSANA, j'interviens parce que j'ai coprésidé, avec le Président de l'Agglomération, en tant que commission de contrôle, la commission en question donc je me fais le rapporteur de l'événement de la commission. Je n'ai pas la délégation des transports bien qu'elle m'intéresse beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Deux questions qui n'ont rien à voir avec le rapport annuel 2021. On aurait pu parler de la nouvelle boutique de Citibus par exemple, mais non, cela n'intéresse personne... Ce n'est pas grave !

Concernant le parking du Théâtre qui est actuellement en train d'être refait, vous savez que c'est dans le cadre de l'Entrée Est et de la convention que nous avons passée tout à l'heure dans laquelle l'État, la Région, le Département, l'Agglo et la Ville ont ce financement. Ces travaux viennent de commencer puisqu'ils avaient été retardés suite à un problème avec la DREAL, si j'ai bonne mémoire, par rapport au déplacement

piétonnier le long du canal de la Robine pour arriver jusqu'aux berges de la Robine et notamment au NarboVia où une passerelle doit être édiflée maintenant que les deux stations de relevage ont été l'une enlevée et l'autre aménagée. On ne peut pas répondre à votre question sur le déplacement de la navette, Madame, parce que tout à un coût et dans la DSP le kilométrage nouveau que représenterait l'aller-retour d'un rond-point à l'autre a un coût. Il faut voir si on peut le faire dans le cadre du marché. Le Directeur Général Adjoint va demander à la Directrice en charge des transports d'interroger Keolis sur ce point. Si c'était faisable, on déplacerait bien entendu l'arrêt de bus de la citadine sachant qu'elle passe toujours à cet endroit actuellement puisque c'est prévu dans son déplacement.

Sur l'autre question, personne n'a remplacé sinon vous l'aurez su puisqu'il faut passer par le Conseil Communautaire. Aujourd'hui, l'ensemble des membres du Bureau Communautaire sont en charge de cette délégation mobilité. Par exemple, je vais demain à Montpellier pour la LGV dans le cadre de la création de la société que nous avons votée en Conseil Communautaire, tant au Conseil d'Administration qu'au COPIL, ce qui fait que j'ai dit au DGS que je peux ne pas être présent à la réunion de 14h. Pour l'instant, chacun se répartit les différentes tâches sachant qu'il y a un Vice-Président – actuellement en vacances – qui s'appelle Jean-Louis RIO et qui est en charge de l'aménagement du territoire et qui remplit aujourd'hui cette délégation mobilité le plus souvent possible, en fonction de ses disponibilités, sinon on le fait tous ensemble en fonction de nos agendas.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Alain VICO** : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement apporter une précision à Mme THIVENT. On travaille souvent pour le développement doux sur Narbonne et je suis très étonnée de votre question. Le parking à côté de l'ARENA est à 80 voire 100 m, celui du Parc des Expositions est à 150 m et des allées douces ont été tracées pour un développement aisé pour tout le monde pour rejoindre la citadine. Votre demande n'est pas, à mon sens, justifiée. C'est par de petites habitudes comme celle-ci qu'on va habituer les Narbonnais à se déplacer autrement qu'avec la voiture. La voiture, si on peut la laisser au Parc des Expositions pendant le temps des travaux, faire quelques pas à pied pour aller prendre la citadine, je trouve que cela ne va pas déranger grand monde.

**M. LE PRESIDENT** : J'en profite, suite à l'intervention de l'adjoint à la Ville de Narbonne en charge du développement durable, pour vous rappeler que nous avons eu la semaine de la mobilité pendant laquelle tous les élus ont été mobilisés. Magali VERGNES a eu la gentillesse de poser avec moi sur une photo à côté d'un vélo à hydrogène. De nombreuses opérations ont été mises en place (grand public et ciblées) et nous avons eu pendant toute la semaine un bus 100 % électrique pendant 8 ou 10 jours, est-ce correct, Monsieur le Directeur ?

**Jean-Roch HÉRAIL** : Pendant une semaine.

**M. LE PRESIDENT** : On va avoir une citadine électrique.

**Jean-Roch HÉRAIL** : La citadine électrique va être testée pendant une semaine. C'est une citadine de la société BOLLORÉ qui va être mise à disposition et installée sur le parcours de la citadine en centre-ville.

**M. LE PRESIDENT** : C'est dans une période où on va travailler avec un bureau d'études sur la nouvelle DSP transports. S'agissant d'un marché public, M. Henri MARTIN prendra en charge ce travail sur la nouvelle DSP des transports avec le bureau d'études pour les questions que nous nous posons sur le bus, urbain ou interurbain, l'un ou l'autre, gratuit ou les différents scénarii quant aux tarifs sur le remplacement du parc de transports par de nouvelles énergies, quelles qu'elles soient ; puis d'autres questions que l'ensemble du Conseil Communautaire s'est posées depuis 2 ans et qui alimentent la discussion et la préparation de ce cahier des charges de la DSP. On vous tiendra au courant au fur et à mesure puisque je sais que M. BREHON a toujours été attentif à cela.

Il n'y a pas de vote.

Le Conseil prend acte

## **FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Rapporteur : Alain VIALADE

### **32. Rapports annuels 2021 des délégataires du Grand Narbonne**

**Alain VIALADE** : Merci, Monsieur le Président. L'article L.3131-5 du Code de la commande publique prévoit que le concessionnaire produise chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi que l'analyse de la qualité des ouvrages ou des services. L'article L.1411-3 du CGCT prévoit que l'examen dudit rapport soit mis à l'ordre d'ajour de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

L'article L.1413-1 du CGCT prévoit que ce rapport soit examiné au préalable par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ce qui a été fait lors de la réunion du 2 septembre 2022. Le contrat de Délégation de Service Public de fourrière automobile est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans et comporte deux lots attribués respectivement à la société SOS Remorquage de Narbonne et à la société Garage de l'étang de Leucate. Les deux rapports de délégation sont présentés au Conseil Communautaire et ont été joints à la convocation : un rapport de la société SOS Remorquage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 pour les communes

d'Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Ginestas, Gruissan, Mailhac, Marcorignan, Mirepeïssat, Montredon-des-Corbières, Moussan, Narbonne, Névian, Ouveïllan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Puzols-Minervois, Raissac d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint Nazaire d'Aude, Sainte Vallière, Salles d'Aude, Sallèles d'Aude, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne et Vinassan ; un rapport de la société du Garage de l'étang, pour la même période, pour les communes de Leucate, Treilles, Caves, Roquefort-des-Corbières, La Palme, Port-la-Nouvelle et Sigean.

Les rapports abordent notamment l'organisation du délégataire du service public, la tarification par commune, la gestion du service, le bilan des recettes, le type d'intervention par commune ainsi que les comptes de résultat du délégataire. Ces rapports ont été vus en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 septembre 2022. Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des rapports annuels des délégataires du service public de fourrières automobiles, pour l'exercice 2021, tels que ci-annexés et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

Le Conseil prend acte

## **POMPES FUNEBRES**

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

### **33. Rapport annuel 2021 du délégataire du service des Pompes Funèbres Du Golfe du Lion de Port-la-Nouvelle**

**Fabienne MARTINAGE** : Merci, Monsieur le Président. L'entreprise des Pompes Funèbres du Golfe du Lion est délégataire pour la gestion de la chambre funéraire située à Port-la-Nouvelle. Dans ce cadre, elle doit remettre annuellement au délégant un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public. Ce rapport est annexé à la délibération. Il a été examiné par la Commission le 2 septembre 2022 et rien de particulier n'a été noté. L'activité est stable en 2021 par rapport à 2020 et les tarifs restent identiques. Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y en a pas, on prend acte.

Le Conseil prend acte

## **FOURRIÈRES – REFUGES ANIMALIERS**

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

### **34. Rapport annuel 2021 du délégataire - ARPAN**

**Fabienne MARTINAGE** : L'association l'ARPAN est délégataire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 pour la gestion des activités de fourrière et refuge intercommunaux pour chiens et chats du site de Cap de Pla, à Narbonne. Dans ce cadre, elle doit remettre au délégant un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public. Ce rapport est annexé à la délibération et je vous demande d'en prendre acte, s'il n'y a pas de question.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ?

**Jean-François DARAUD** : J'ai eu la chance de croiser Mère Teresa dans ma vie. Je vais juste vous lire le petit texte qu'elle m'a donné : *« Pourquoi aimer les animaux ? Parce qu'ils vous donnent tout sans rien demander, parce que contre le pouvoir de l'homme armé, ils sont sans défense, parce qu'ils sont des enfants éternels, parce qu'ils ne savent pas ce qu'est la haine ou la guerre. Parce qu'ils ne connaissent pas l'argent et qu'ils se consolent seulement avec un endroit pour échapper au froid. Parce qu'ils se font comprendre sans dire un mot, parce que leur regard est aussi pur que leur âme, parce qu'ils ne connaissent ni envie ni rancune. Parce que le pardon est encore naturel en eux, parce qu'ils savent aimer avec loyauté et fidélité. Parce qu'ils vivent sans avoir une maison luxueuse, c'est pourquoi ils n'achètent pas l'amour. Ils attendent juste ça. Parce qu'ils sont nos compagnons, amis éternels et que rien ne pourra séparer parce qu'ils sont vivants. Pour ceci et mille autres choses, ils méritent notre amour. »*

Je trouve cela formidable. Je me suis permis d'appeler l'ARPAN. Je peux juste vous faire une petite suggestion. Ils sont en souffrance parce que les gros chiens sont difficiles à adopter et je pense que peut-être vous pourriez faire de la publicité, Messieurs les Maires, dans vos journaux respectifs, Monsieur le Président aussi dans votre journal qu'il soit municipal quand vous êtes Maire ou dans celui de la Communauté de communes pour adopter ces gros chiens qui posent un problème à l'ARPAN. Juste pour finir, je pense que c'est bien de mettre en place une politique de sensibilisation aux abandons d'animaux permettant une meilleure gestion des adoptions et alourdir les sanctions pour les actes de malveillance animale et permettre une meilleure gestion des adoptions. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'autres interventions, vous en prenez acte.

Le Conseil prend acte

## CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Michel JAMMES

### **35. Avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement de la commune de Treilles**

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Deux délibérations consécutives qui concernent la commune de Treilles. Pour la première, il s'agit d'un avenant au contrat de délégation pour le service d'assainissement de la commune. La délibération suivante portera sur l'eau potable, mais il s'agit exactement de la même chose.

Sur le secteur Sud du Grand Narbonne, les services eau potable et eaux usées sur huit communes sont gérés en DSP par BRL et VEOLIA avec une échéance au 31 décembre 2029. Pour La Palme on retrouve uniquement BRL Exploitation avec une échéance au 31 août 2023 et pour Treilles également, BRL Exploitation pour une échéance au 2 novembre 2022. Vous savez que nous essayons de gérer les DSP de manière à ne pas avoir plusieurs contrats et dates différents dont le but est d'intégrer les services eau potable et assainissement de Treilles et de La Palme au périmètre de la DSP Sud.

Afin de limiter le nombre d'avenants aux contrats de cette DSP, nous vous proposons dans un premier temps de faire coïncider la date de fin des deux contrats. Je vous rappelle que pour Treilles c'est le 2 novembre 2022 et pour La Palme c'est le 31 août 2023. Nous vous proposons de prolonger la DSP de la commune de Treilles de 9 mois et 28 jours par avenant de manière à aller jusqu'au 31 août 2023, comme la commune de La Palme. Le Grand Narbonne et BRL Exploitation en ont profité pour préciser les modalités de gestion de la fin de contrat. Je précise qu'il n'y a pas d'impact sur le prix de l'eau pour les abonnés, mais que cet avenant va générer une augmentation du chiffre d'affaires de 7 % donc nous pouvons le faire d'autant plus qu'il a reçu un avis favorable de la Commission des DSP du 5 septembre 2022. Il s'agit, dans un premier temps, d'approuver l'avenant n°3 concernant la DSP assainissement.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions et notamment de M. le Maire, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 62 voix pour et 1 abstention



### 36. **Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable de la commune de Treilles**

**Michel JAMMES** : C'est la même.

**M. LE PRESIDENT** : Je te remercie de ne pas augmenter le prix de l'eau. On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 37. **Protocole transactionnel avec SAUR suite aux fins de contrats de DSP de Cuxac d'Aude et de prestation de service de la station d'épuration de Marcorignan/Nevian**

**Michel JAMMES** : Deux délibérations également qui ne sont pas semblables, mais qui concernent des protocoles transactionnels suite à des erreurs qui ont pu être commises. La première concerne la SAUR. En 2016, des modifications ont été apportées sur la STEP de Marcorignan/Névia, gérée par la SAUR et intégrée à la régie. Dans le même temps, les services eau potable et assainissement de Cuxac sont passés d'une gestion en DSP par la SAUR à une gestion en régie.

Lors de la transition entre ces deux modes de gestion, il y a eu quelques petits manquements d'ordre technique. Premièrement, la consommation électrique de la station d'épuration de Marcorignan/Névia a été réglée pendant un certain temps par la SAUR alors que c'était la régie du Grand Narbonne qui aurait dû la payer pour 60 074,50 €. Dans le même temps, il y a eu des défaillances de compteurs d'eau potable sur Cuxac puisqu'en amont de la fin de cette DSP, la SAUR c'était engagée à renouveler l'ensemble des compteurs de plus de 15 ans. Conformément au contrat de la DSP et compte tenu de son caractère de biens nécessaires au service le parc compteurs a été racheté par la régie qui est, je vous le rappelle, le nouvel exploitant. Lors de son exploitation, la régie a constaté que 196 compteurs de ce parc récupéré auprès de la SAUR étaient défectueux, ce qui a quand même généré une perte de recettes et une surcharge de travail et des surcoûts par rapport au remplacement. Le surcoût pour Narbonne est de 14 907,60 €.

Dans un esprit de conciliation, le Grand Narbonne et la SAUR souhaitent établir un protocole d'accord transactionnel c'est-à-dire que l'Agglomération rembourse les 60 314 € d'électricité payés par la SAUR et que la SAUR rembourse les 14 907 € des compteurs. Nous aurions une charge de la différence qui s'établit à 45 406,90 €.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 38. **Protocole transactionnel avec VEOLIA suites aux fins de contrats de DSP de Coursan, Argeliers et Port-la-Nouvelle**

**Michel JAMMES** : Même esprit, un protocole transactionnel avec VEOLIA. Les services eau potable et usées de Port-la-Nouvelle sont passés, en janvier 2018, d'un contrat de DSP propre à la commune au contrat DSP Sud et l'exploitation des services d'Argeliers et du service eaux usées de Coursan sont passés d'une DSP VEOLIA à une gestion en régie, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors de la transition entre ces modes de gestion, il y a eu également des manquements d'ordre technique dont le non-transfert des contrats de fourniture d'électricité et des installations eau potable et eaux usées d'Argeliers et Coursan entre les fournisseurs, VEOLIA et Grand Narbonne. VEOLIA a pris en charge par erreur ces consommations jusqu'au 31 janvier 2021, pendant quasiment 2 ans, pour la somme de 49 339,44 €. Parallèlement, il y a eu aussi la non-déduction par VEOLIA des impayés lors des derniers versements des surtaxes communautaires de l'ancien contrat de DSP de Port-la-Nouvelle. Ce qui fait que le Grand Narbonne a eu un trop-perçu de 31 641,98 €.

Dans le même esprit de conciliation que tout à l'heure, il vous est proposé un protocole d'accord transactionnel entre le Grand Narbonne et VEOLIA pour une charge totale pour le Grand Narbonne des deux sommes que je viens de vous citer soit 80 981,42 €.

Monsieur LACOMBE ne prend pas part au vote.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

### 39. **Avenant n°3 à la convention de livraison d'eau brute en gros à la commune de Pouzols Minervois**

**Michel JAMMES** : Avant 2021, la commune de Pouzols était alimentée en eau via un achat d'eau brute à BRL par le biais d'un forage dit F2. En période estivale, l'alimentation en eau de la commune était perturbée par les forts tirages agricoles puisque ce même forage était utilisé pour l'irrigation. En 2021, un deuxième forage sur Pouzols-Minervois, dit forage F1, a été réhabilité pour l'alimentation en eau potable du village. L'alimentation du village de Pouzols étant sécurisée par Mailhac et par le réservoir intercommunal de Ginestas, il n'est donc plus nécessaire de conserver l'achat que nous effectuions auprès de BRL.

L'avenant proposé a pour but d'actualiser la convention d'achat d'eau avec BRL en retirant ce point de livraison, dénommé « village ».

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### 40. **Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement**

**Michel JAMMES** : Tous mes collègues qui ont précédemment présenté des rapports vous ont lu nos obligations légales. Tous ces rapports ont également été vus en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 septembre 2022. Je voudrais, chers collègues, que vous soyez assez aimables pour m'éviter la lecture des rapports joints en annexe et qui comptent quelque 2 000 pages. Si vous le souhaitez, je peux commencer.

**M. LE PRESIDENT** : Je tiens à vous rassurer, chers collègues, la Direction du protocole a prévu un buffet dans le petit chapiteau, en sortant à gauche, où nous pourrons récupérer nos forces après ce Conseil Communautaire. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **POLITIQUE DES DECHETS**

Rapporteur : Guillaume HERAS

#### 41. **Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés 2021**

**Guillaume HERAS** : La compétence « collecte, traitement et tri des déchets ménagers » – et non pas professionnels, c'est important de le préciser – souligne dans ce rapport, comme chaque année, la performance des services. Vous êtes peu nombreux en tant que Maires à m'interpeller sur des problèmes de débordement, de collecte ou de traitement des déchets. Il arrive que nous soyons surpris en avril, aux beaux week-ends, par une affluence touristique, en fonction du temps, mais ce sont des débordements que nous arrivons à maîtriser rapidement sur le littoral.

Je voudrais souligner aussi la performance de la population sur cette année 2021 : +591 tonnes de verre collectées, cela représente +13 %, cela amène de l'espoir ; +470 tonnes de tri sélectif ; de la production de CSR qui va directement à Lafarge maintenant, en 2021 c'était 2 400 tonnes en cumulant les deux CSR (qualité et qualité moindre)...

**M. LE PRESIDENT** : Certains de nos élus sont allés chez Lafarge et ont vu la qualité de l'utilisation des déchets retraités.

**Guillaume HERAS** : Sur les chiffres actuels, en 2022, on en est déjà à 6000 tonnes. Sur la base de nos encombrants en déchetterie, d'éco-emballages, mais aussi de tous les départements – parce que nous avons les apports du COVALDEM – nous fournissons en circuit court l'usine Lafarge. Pour autant, je tiens à vous dire qu'il faut aller plus loin, car nous avons encore des enjeux, nous enfouissons 53 000 tonnes de déchets ménagers par an, c'est un chiffre préoccupant chaque année. En 2018, nous étions à 54 000 tonnes, en 2019 52 300 tonnes et aujourd'hui nous sommes aux alentours de 53 000 tonnes donc on détourne de l'enfouissement, notre population augmente, on a un fort phénomène de saisonnalité en fonction de l'année touristique sur les 4 mois avec notre population qui passe de 137 000 habitants à environ 350 000 et qui a un impact sur ces déchets. Pour ce faire, nous avons demandé à nos équipes d'ambassadeurs de tri de couvrir beaucoup plus la saison touristique en étant sur les marchés et en incitant aux gestes de tri les touristes en les rencontrant sur leur lieu de congés. Nous travaillons sur l'économie circulaire, sur la valorisation de la matière, nous sommes en train de finaliser le plan de prévention des déchets dans le groupe de travail dans lequel les composteurs individuels et collectifs sont très importants. On en distribue plus de 400 par an. On a un souci d'approvisionnement parce que les composteurs en plastique que nous avons ne conviennent à personne donc il faut changer, mais on a un problème d'approvisionnement. S'il y a un entrepreneur sur le territoire qui veut faire des composteurs en bois, nous sommes preneurs. On a peu de sociétés qui proposent ce produit sur le territoire.

Un élément marquant en 2021, pour aller vite, est bien sûr l'inauguration du BioRessourceLab avec des chercheurs sur le territoire avec cette économie qui se développe « éco mobilier », déployée sur 16 déchetteries. Tout ce travail des services qui facilitent le geste de tri. Si les performances de tri sont là, c'est à la fois à la population, mais aussi parce qu'on se met à leur disposition en étudiant les emplacements des containers de verre les plus faciles et en dimensionnant de plus en plus les containers jaunes qui reçoivent le plus facilement possible les emballages.

Je voudrais vous sensibiliser, comme chaque année, sur un point budgétaire sur la TEOM. Plusieurs débats ont eu lieu en Conférence des Maires, certains appellent à un taux unique et à lisser. Vous avez vu qu'on a passé une décision modificative pour un montant de 350 000 € sur le personnel, le point d'indice, et le Budget Environnement

compte 200 agents. Puis une montée forte à la fois des contrats des marchés que nous avons avec bien sûr NICOLLIN, SUEZ et autres qui sont sur la route, mais aussi l'augmentation de la TGAP en fonction de laquelle, par tonne enfouie, nous passons bientôt à 65 €/tonne alors que nous étions à 15 €, il y a quelques années, 24 € l'année dernière et à 35 € cette année. Les services des finances travaillent sur une prospective. Nous attendons, pour avancer dans le travail, de voir les impacts sur la TEOM, un débat à vous proposer sur les années 2023 ou 2024. Ce seront des sujets que nous devons porter devant ce Conseil.

Au niveau des actualités, bien sûr les augmentations de carburant auxquelles nous avons fait face. Actuellement, nous sommes en renouvellement des marchés au niveau des porteurs de marchés publics sur la collecte sur la Ville Centre et sur Narbonne-Plage. Nous avons demandé à ce que les pétitionnaires travaillent sur des énergies alternatives comme nous le faisons avec les bus électriques afin de limiter l'impact carbone et aussi la facture du carburant. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : On peut ajouter que nous avons passé en Bureau Communautaire deux conventions pour le tri.

**Guillaume HERAS** : Avec deux éco organismes avec le rajout en déchetterie de la possibilité de collecter à la fois tous les articles de sport qui étaient enfouis dans le tout-venant et cela rapporte de l'argent. Il est vrai que sur les 29 M€ de recettes cela reste modique à hauteur de 60 000 € environ, de mémoire. L'autre éco organisme concerne les vélos.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'intervention, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## EQUIPEMENTS CULTURELS

### MEDIATHEQUE

Rapporteur : Didier MOULY

#### 42. **Mise à jour du règlement public de la Médiathèque du Grand Narbonne enrichi de la charte de l'inclusion culturelle**

**M. LE PRESIDENT** : En l'absence de Mme BELLOTTI-LASCOMBE qui vous prie de l'excuser, car elle est retenue à une audience professionnelle au niveau de la cour d'appel, on met à jour le règlement de la médiathèque et je me permets de passer la parole à Mme la Directrice qui a eu l'amabilité de se joindre à nous.

**Christine SERRE** : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. La mise à jour du règlement de la Médiathèque qui vous est proposé a pour vertu de permettre l'accompagnement de l'évolution du service. Cela se décline en trois points essentiels dont le premier est d'ordre tarifaire. Je vous rassure, il ne s'agit pas de revenir sur la gratuité du prêt et de l'inscription à la Médiathèque, mais simplement de préciser le coût de remboursement de certaines nouvelles collections, dont des vinyles, qu'on vous propose de fixer de manière forfaitaire à 25 €, en cas de perte ou de dégradation. On vous propose également d'ajuster le montant de perte ou de dégradation des nouvelles liseuses que nous prêtons qui sont plus performantes donc plus chères et de passer de 120 € à 140 €.

Le deuxième point est constitué d'éléments organisationnels à savoir la nécessité de préciser l'action de la Médiathèque pour fluidifier le fonctionnement. Cela se précise sur l'accompagnement des enfants de moins de 10 ans qu'il convient d'accompagner avec un majeur obligatoirement, ce qui n'est pas forcément stipulé aujourd'hui et qui peut donner lieu à dérive. Préciser également que l'accès à Internet peut être accessible pour les 14-18 ans sur présentation d'une autorisation parentale. Cela vise à faciliter l'accès à Internet tout comme pour les personnes sans domicile fixe pour lesquelles dorénavant on intègre dans notre processus des attestations d'hébergement délivrées par le CCAS pour les personnes qui n'ont pas de justificatif.

Le dernier point concerne les documents annexés au règlement à savoir d'abord la simplification de la charte Internet, dans la logique de ce que je viens d'évoquer, dans laquelle on précise les obligations de chacun ; l'ajout aussi d'un formulaire concernant les demandes de photographie ou de reproductions des documents, les demandes étant croissantes, on le formalise puisque nous ne l'avions pas et on vous propose d'annexer ce formulaire ; puis le document le plus important de cette mise à jour c'est-à-dire l'intégration de la charte d'inclusion culturelle que la Médiathèque a éditée. C'est un document qui a été présenté en juin dernier lors de la journée professionnelle art-culture-

inclusion, organisée par la Médiathèque lors du Salon du livre. Il a été présenté à des professionnels « culture et social » et on n'a pas connaissance de ce document dans d'autres bibliothèques donc on ne va pas dire que nous sommes pionniers, mais pour l'instant nous n'en avons pas trace. Dans cette démarche, au-delà de la démarche pionnière, la Médiathèque souhaite mettre en place la formalisation de l'engagement du service pour une politique culturelle accessible à tous. C'est une manière de l'inscrire dans notre règlement et de répondre aussi aux attentes et aux priorités du ministère notamment à l'endroit des personnes éloignées de la culture, socialement ou physiquement. On pense à l'EHPAD, à la prison, à l'hôpital et à toutes les personnes qui n'ont pas un accès naturel à la culture et puis au non-public qu'on se doit d'aller chercher. Cette démarche qui reste innovante a été repérée par la DRAC qui nous propose son soutien financier afin de développer, au-delà des actions de la Médiathèque, des actions inclusives sur le territoire. Nous serons amenés à vous proposer, si vous validez cette mise à jour, peut-être un projet incluant des actions autour du handicap, de la dyslexie, de l'illectronisme, de l'illettrisme, tout un package d'actions hors les murs, montées dans un projet adossé à cette charte d'inclusion que nous vous proposons d'inclure dans le règlement de la médiathèque, mis à jour.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, Madame la Directrice de toutes ces précisions. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT**

### **POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH)**

Rapporteur : **Éric PARRA**

#### **43. Politique Sociale de l'Habitat – PIG Départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022 – 2024 – signature des avenants 2 et 3**

**Éric PARRA** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un programme d'intérêt général porté par le Département et qui concerne la lutte contre la précarité énergétique. Cela se traduit concrètement par des aides apportées à des foyers modestes pour qu'ils puissent faire des travaux d'amélioration. Ce programme est arrivé à terme et a été renouvelé par le Département. Le Grand Narbonne a voté, en mai 2019, la poursuite dans cette stratégie. Là, il s'agit de deux avenants pour l'intégration dans ce dispositif de plusieurs EPCI et des institutions qui vont devenir aussi partenaires. Il n'y a pas d'enjeu majeur pour nous, cela ne changera rien, il s'agit juste de valider leur entrée.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### 44. **Politique de l'Habitat – Mise en œuvre du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur la commune de Marcorignan, sur la période avril 2023 – avril 2025**

**Éric PARRA** : Il s'agit, pour la Politique de l'Habitat, de la cartographie d'application du permis de louer. Pour rappel, en avril 2019, ce dispositif avait été mis en place de manière expérimentale. Il concernait alors 11 communes du Grand Narbonne. À l'issue de cette période expérimentale, un projet définitif a été mis en place dans lequel se sont inscrites 8 communes qui avaient participé au programme expérimental et 4 nouvelles communes. Il y a eu une petite difficulté, pour être très sincère, avec la commune de Marcorignan puisqu'elle a voulu, elle aussi, intégrer le dispositif définitif, mais elle a manifesté son souhait un peu trop tard. Il s'agit vraiment d'un point administratif et ce serait dommage de pénaliser la commune pour cela. L'idée est de pouvoir voter ce soir son intégration à ce dispositif même si, réellement, elle prendra le train en route pour le débiter sur son territoire à partir de début 2023.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 62 voix pour et 1 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons déjà passé la délibération n°45. Nous allons passer à la suivante.

## **POLITIQUE FONCIERE**

Rapporteur : Henri MARTIN

#### 46. **Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de ST NAZAIRE D'AUDE pour le secteur « Centre Ancien » 2022 – 2026**

**Henri MARTIN** : Nous vous proposons d'approuver la convention pré-opérationnelle tripartite Saint Nazaire d'Aude « Centre Ancien » entre l'EPF Occitanie, le Grand Narbonne et la commune de Saint-Nazaire pour une durée de 5 ans. Cette convention a pour objet de confier une mission d'acquisition foncière à l'EPF Occitanie sur le secteur centre ancien en vue de réaliser notamment un projet d'aménagement urbain qui inclut la



création de logements locatifs sociaux, un local commercial ainsi qu'une restructuration de l'espace public.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**47. Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de SIGEAN pour le secteur « Centre Ancien » 2022 – 2026**

**Henri MARTIN** : Dans le même esprit, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention pré-opérationnelle tripartite Sigean « Centre Ancien » entre l'EPF Occitanie, le Grand Narbonne et la commune de Sigean pour une durée de 5 ans. Elle a pour objet de confier une mission d'acquisition foncière à l'EPF Occitanie sur le secteur centre ancien en vue de réaliser notamment une opération d'aménagement comprenant la construction de logements dont 30 % de logements sociaux locatifs, locaux commerciaux et la restructuration d'espaces et d'équipements publics. Cette convention fixe les engagements de chacun des partenaires et notamment un montant prévisionnel de l'engagement de l'EPF Occitanie, fixé à 1 200 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**48. Politique Foncière – Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de NEVIAN pour le secteur « Centre Ancien » - 2022 – 2026 – Abroge et remplace la délibération n°C2022\_149**

**Henri MARTIN** : À la suite d'une erreur matérielle, nous représentons la même délibération. Il convient d'annuler la délibération n°149 du Conseil Communautaire du 23 juin 2022, une erreur matérielle s'étant glissée dans la délibération. En effet, cette délibération mentionne une convention opérationnelle alors qu'il s'agit d'une convention pré-opérationnelle. Il est donc proposé au Conseil de reprendre la même délibération qui a pour objet, je vous le rappelle, de confier une mission d'acquisition foncière à l'EPF Occitanie sur le secteur centre ancien en vue de réaliser un projet d'aménagement urbain incluant la création de logements ainsi qu'une restructuration des espaces publics.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Ne partez pas, le Conseil communautaire n'est pas terminé.

#### 49. Motion déposée par le groupe NARBONNE EN COMMUN

**M. LE PRESIDENT** : M. SAINTE-CLUQUE a présenté une motion hors délai. Je vais vous proposer, par vote, d'accepter ou de refuser l'évocation de cette motion. Malgré le délai non respecté, souhaitez-vous que l'on développe cette motion ce soir ?

Le Conseil rejette la proposition par 16 voix pour, 34 voix contre et 13 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Elle est donc reportée au prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Merci et bonne soirée.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.)*